

Catalogage

Formation à l'utilisation des règles et procédures RIBG

Équipe de soutien du RIBG

Août 2016

Plan de formation

1. Présentation générale

- Normes en vigueur
- Niveau de traitement
- Notice unique
- Zones locales

2. Zones MARC 21 : règles RIBG

- Monographies
- Ressources continues
- Monographies électroniques
- Ressources continues électroniques
- Autorités

3. Directives RIBG

- Éditions multiples
- Simplification

1. Présentation générale : normes en vigueur

La participation au catalogue collectif du RIBG implique le respect de plusieurs normes internationales et nationales de traitement :

- **RCAA2** (RDA à venir)
- Codage en format **MARC21**
- Indexation à l'aide du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (**RVM**)

Toutefois, les bibliothèques sont libres d'utiliser le système de classement qui leur convient : LC, Dewey, cadre de classement gouvernemental ou classification maison

1. Présentation générale : niveau de traitement

Au RIBG, le catalogage doit répondre à des critères de niveau **intermédiaire-avancé**

Dans un contexte de catalogue collectif, la **qualité du catalogage** est importante afin d'obtenir l'**uniformité** des notices créées.

Dans certaines circonstances, le traitement minimal peut cependant être envisagé. Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), la section *Directive de catalogage minimal*

1. Présentation générale : notice unique

Le module Catalogue est déployé en **mode centralisé**

Il répond aux objectifs du **catalogue collectif** et de la **notice unique**, c'est-à-dire que le traitement bibliographique d'un document n'est réalisé qu'une seule fois

Si plusieurs bibliothèques possèdent le même ouvrage, les bibliothèques doivent se lier à la notice bibliographique existante et y joindre leur notice d'exemplaire

Le principe de la notice unique permet :

- Des économies d'efforts en terme de traitement
- Une recherche optimisée au catalogue et dans CUBIQ

Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), les sections *Procédure d'élimination des notices bibliographiques en double* et *Avis de modification des notices bibliographiques*

1. Présentation générale : notice unique

Description			Ind.	Zones variables
ISBN	020			\$z9782896359356
ISBN	020			\$a9782897300630
Source cat	040			\$aQQMC\$bfre
Code géo	043			\$an-cn-qu
Cote BAC	055		4	\$aKEQ7
Cote locale	090	1		\$aKEQ 7 B271c 2015/16 V.2\$bQMCJUR
Cote locale	090	1		\$a347.14 '076 P943 2015\$bQL
Cote locale	090	1		\$aKEQ 7 B271 2015/ 2016 V.2\$bQRE
Cote locale	090	1		\$aKEQ 7 B271 2015-2016 2\$bQJ
Titre	245	0 0		\$aPreuve et procédure /\$cauteurs, Charles Belleau ... [et al.] ; sous la coordination de Jocelyne Tremblay. --
Publication	260			\$aMontréal :\$bÉditions Yvon Blais ;\$a[Montréal?] :\$bÉcole du Barreau,\$cc2015.
Desc maté	300			\$a415 p. --
Collection	490	1		\$aCollection de droit,\$x1203-0708 ;\$w. 2, 2015-2016
Note gén	500			\$aTexte sur deux col.
Bibliogr	504			\$aBibliogr. et webographies.
Note locale	592			\$aQL a rédigé une notice analytique pour chaque contribution de la dernière livr.
VM sujet	650		6	\$aProcédure civile\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aPreuve (Droit)\$zQuébec (Province)
VS nom pers	700	1		\$aBelleau, Charles
VS nom pers	700	1		\$aTremblay, Jocelyne,\$d1951-
VS collect	710	2		\$aBarreau du Québec.\$bÉcole
VS collection	830	0		\$aCollection de droit,\$x1203-0708 ;\$w. 2, 2015-2016
INITIALES				\$aLP\$co\$dQMC\$e20150716
INITIALES				\$amjb\$cdaq\$dQL\$e20150814
INITIALES				\$aDB\$dQRE\$e20150814
INITIALES				\$aMB\$cdaq\$dQJ\$e20150908

Notice partagée par 4 bibliothèques

1. Présentation générale : notice unique



Numéro CUBIQ	0001170079
Titre	Preuve et procédure / auteurs, Charles Belleau ... [et al.] ; sous la coordination de Jocelyne Tremblay. --
Éditeur	Montréal : Éditions Yvon Blais ; [Montréal?] : École du Barreau, c2015. [111]
Description	415 p. --
Collection	Collection de droit, 1203-0708 ; v. 2, 2015-2016 Collection de droit, v. 2, 2015-2016 [1]
Notes	Texte sur deux col. Bibliogr. et webographies.
Inf. locale	QL a rédigé une notice analytique pour chaque contribution de la dernière livr.
ISBN	9782896359356 9782897300630
Sujets	Procédure civile -- Québec (Province) [538] Preuve (Droit) -- Québec (Province) [125]
Collaboration	Belleau, Charles [17] Tremblay, Jocelyne, 1951- [122] Barreau du Québec. École [230]
Cote	KEQ 7 B271c 2015/16 V.2 QMCJUR 347.14 '076 P943 2015 QL KEQ 7 B271 2015/ 2016 V.2 QRE KEQ 7 B271 2015-2016 2 QJ

Voir les volumes connexes de ce titre

Exemplaires

Ministère de la Justice - Bibliothèque

Réserve - KEQ 7 B271 2015-2016 2 - Consultation sur place

Assemblée nationale - Bibliothèque

Collection générale - 347.14 '076 P943 2015 - Disponible

Bibliothèque Cécile-Rouleau

Juridique générale - KEQ 7 B271c 2015/16 V.2 - Disponible

Revenu Québec- Centre de documentation DGLRE

Collection générale - KEQ 7 B271 2015/ 2016 - V.2 - Prêté - Retour prévu le : 24/03/2016

Notice partagée par 4 bibliothèques

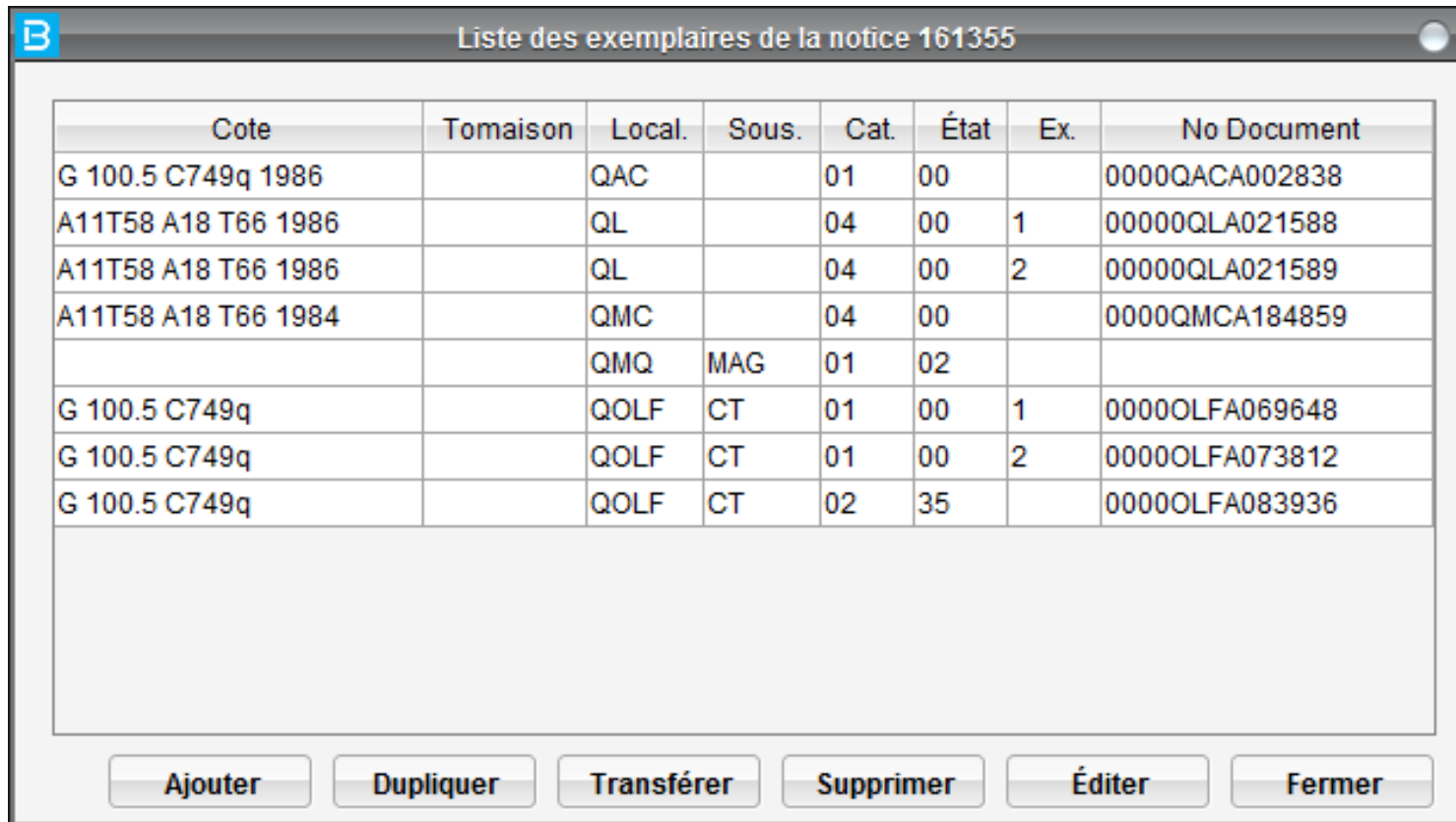
1. Présentation générale : zones locales

Malgré un catalogage collectif des notices, certaines zones MARC21 sont locales, c'est-à-dire propres à chaque bibliothèque :

- 090 - Cote locale
- 590 - Note locale : états de collection
- 592 - Note locale générale
- 595 - Note locale : particularités de l'exemplaire
- 856 - URL
- Initiales

1. Présentation générale : zones locales

De plus, chaque bibliothèque possède son ou ses propres écrans d'exemplaire



Liste des exemplaires de la notice 161355

Cote	Tomaison	Local.	Sous.	Cat.	État	Ex.	No Document
G 100.5 C749q 1986		QAC		01	00		0000QACA002838
A11T58 A18 T66 1986		QL		04	00	1	00000QLA021588
A11T58 A18 T66 1986		QL		04	00	2	00000QLA021589
A11T58 A18 T66 1984		QMC		04	00		0000QMCA184859
		QMQ	MAG	01	02		
G 100.5 C749q		QOLF	CT	01	00	1	0000OLFA069648
G 100.5 C749q		QOLF	CT	01	00	2	0000OLFA073812
G 100.5 C749q		QOLF	CT	02	35		0000OLFA083936

Ajouter Dupliquer Transférer Supprimer Éditer Fermer

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Exemple de notice monographique

Bibliomondo PortFolio Catalogue

Catalogue Édition Rapports Opérations Tables Paramètres Affichage Services Aide

Cinéma et musique : accords parfaits : dialogues a... (MONOGR)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2014	008/15-17 (1005)	be
008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d	GUIDE/07 (1030)	m
GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)		GUIDE/18 (1033)	a

Zones variables

Description	Ind.	
ISBN	020	\$a9782874491900
Source cat	040	\$aQQAC\$bfre
Cote BAC	055	4 \$aML2075
Cote locale	090	1 \$aML 2075 C574 2014\$bQAC
Titre	245	0 0 \$aCinéma et musique : \$baccords parfaits : dialogues avec des compositeurs et des cinéastes / \$ccoordonné par N.T. Binh, José Moure et Frédéric Sojcher. --
Publication	260	\$a[Bruxelles] : \$blmpressions nouvelles, \$cc2014.
Desc maté	300	\$a202 p. --
Collection	490	1 \$aCaméras subjectives
VM sujet	650	6 \$aCinéma et musique
VS nom pers	700	1 \$aBinh, N. T., \$d1958-
VS nom pers	700	1 \$aMoure, José, \$d1960-
VS nom pers	700	1 \$aSojcher, Frédéric, \$d1967-
VS collection830		0 \$aCaméras subjectives
INITIALES		\$aJD\$dQAC\$e20140317

1147507 QAC 2014-02-27 08:03 qacjd 2014-11-12 16:08 qacjd COR ACTIVE

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Zones fixes

Servent à :

- Exécuter des stratégies de recherche pointues au module Catalogue
- Générer à l'OPAC :
 - l'affichage des vignettes
 - des facettes : types de document, année, langue
 - des limites en recherche avancée : langue, lieu de publication, type de document

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

Index de recherche : DA

Zones fixes					
008/06 (1002)	<input type="text"/>	...	008/07-10 (1003)	<input type="text"/>	...
008/11-14 (1004)	<input type="text"/>	...	008/15-17 (1005)	<input type="text"/>	...
008/28 (1010)	<input type="text"/>	...	008/35-37 (1017)	<input type="text"/>	...
008/39 (1019)	<input type="text" value="d"/>	...	GUIDE/07 (1030)	<input type="text" value="m"/>	...
GUIDE/06 (1031)	<input type="text" value="a"/>	...	GUIDE/17 (1032)	<input type="text"/>	...
GUIDE/18 (1033)	<input type="text" value="a"/>	...			

1002 = Type de date

1003 = Première date ou date unique

1004 = Deuxième date

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) s (date unique connue)

008/07-10 (1003) 2014

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

260 \$aParis :\$bDunod,\$cc2014. (date de copyright)

008/06 (1002) s (date unique probable)

008/07-10 (1003) 2012

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

260 \$aLongueuil, Québec :\$bFédération des apiculteurs du Québec,\$c[2012?].
(date de dépôt légal)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) s (date unique probable)

008/07-10 (1003) 198u

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

260 \$a[Québec] :\$bMinistère des affaires culturelles, Direction de Québec,\$c[198-].
(date incertaine, décennie connue)

008/06 (1002) s (date unique probable)

008/07-10 (1003) 18uu

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

260 \$aToronto :\$bMeteorological Division, Department of Transport,\$c[18--]-
(date incertaine, siècle connu)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) m (dates multiples)

008/07-10 (1003) 2011

008/11-14 (1004) 2013

260 \$a Québec :\$bPresses de l'Université du Québec,\$c2011-2013.

(document en plusieurs v.)

008/06 (1002) r (date de réimpression et date originale)

008/07-10 (1003) 2006

008/11-14 (1004) 1923

Dans cet ordre : plus récente en 1^{re} position
(1003)

260 \$aAlmonte, Ont. :\$bAlgrove Pub.,\$cc2006.

500 \$aRéimpr. de l'éd. de : New York : T. Audel, c1923.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) t (date de publication et date de droit d'auteur)

008/07-10 (1003) 2009

008/11-14 (1004) 2005

Dans cet ordre : plus récente en 1^{re} position
(1003)

260 \$a[Paris] :\$bMarabout,\$c2009, c2005.

D'autres types de date peuvent aussi être utilisés :

008/06 (1002) p (date de diffusion / lancement / édition et date de production / séance)

008/06 (1002) q (date incertaine) [intervalles de dates, entre X et X]

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/15-17 (1005) – Lieu de publication

Index de recherche : PA

Dans la sous-zone \$a de la zone 260 (Publication, diffusion, distribution, etc.) inscrire le **code du pays, de l'état ou de la province** correspondant au **lieu de publication**

		Zones fixes							
		008/06 (1002)	<input type="text" value="s"/>	...	008/07-10 (1003)	<input type="text" value="2015"/>	008/15-17 (1005)	<input type="text" value="quc"/>	...
		008/28 (1010)	<input type="text" value="s"/>	...	008/35-37 (1017)	<input type="text" value="fre"/>	008/39 (1019)	<input type="text" value="d"/>	...
		GUIDE/07 (1030)	<input type="text" value="m"/>	...	GUIDE/06 (1031)	<input type="text" value="a"/>	GUIDE/17 (1032)	<input type="text"/>	...

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9782551255924
Source cat	040	\$aQQAC\$bfre
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote locale	090	1 \$aN 910 .Q75 D619 2015\$bQAC
Cote locale	090	1 \$a700 M899mo 2015-1\$bQMQV\$c1\$bQMQ\$c2-3
Cote locale	090	1 \$aN .M6774 M54 2015\$bMMAC
Cote locale	090	1 \$aC84M84 M68 2015\$bQLPG\$c1\$bQLMAG\$c2
VP nom pers	100	1 \$aMoser, Lida,\$d1920-2014
Titre	245	1 0 \$a1950 :\$ble Québec de la photojournaliste américaine Lida Moser /\$ccommissaire, Anne-Marie Bouchard. --
Var titre	246	3 \$aDix-neuf cent cinquante :\$ble Québec de la photojournaliste américaine Lida Moser.
Var titre	246	3 0 \$aQuébec de la photojournaliste américaine Lida Moser.
Publication	260	\$aQuébec :\$bMusée national des beaux-arts du Québec,\$cc2015.
Desc maté	300	\$a159 p. :\$bill., portr. ;\$c26 cm.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/15-17 (1010) – Publication officielle

Index de recherche : TP

Inscrire le code du palier administratif correspondant, lorsqu'il s'agit d'une publication officielle publiée ou produite par un organisme gouvernemental

n'est pas une publication officielle

f fédéral/national (ex. Gouv. du Canada)

I international (ex. ONU)

I local (ex. Ville de Québec)

s état, province, territoire (ex. Gouv. du Québec)

Code de pratiques environnementales pour l'élimina... (MONOGR)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2015	008/15-17 (1005)	quc
008/28 (1010)	f	008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d
GUIDE/07 (1030)	m	GUIDE/06 (1031)	m	GUIDE/17 (1032)	

Zones variables

Description	Ind.	
ISBN	020	\$a9780660230580
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre
Code géo	043	\$an-cn---
Cote BAC	055	0 2 \$aTD887*
Cote Dewey	082	0 \$a363.738/4\$221
Cote doc off	086	1 \$aEn14-207/2015F-PDF
Cote locale	090	1 \$aEn14-207 2015F\$bQMCBV
Titre	245	0 0 \$aCode de pratiques environnementales pour l'élimination des rejets dans l'atmosphère de fluorocarbures provenant des systèmes de r[électronique]. --
Publication	260	\$aGatineau, Québec : \$bEnvironnement Canada, \$cc2015.
Desc maté	300	\$aII, 28 p. : \$bnumérique, fichier PDF.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/35-37 (1017) – Langue

Index de recherche : LA

Le code de langue est déterminé d'après le contenu textuel du document.
Si le document est écrit en plusieurs langues, se baser sur le titre propre.
Utiliser le menu déroulant pour obtenir la liste des codes.

Les **codes sont en anglais** :

- Français = fre
- Anglais = eng

Zones fixes							
008/06 (1002)	s	...	008/07-10 (1003)	2014	008/15-17 (1005)	quc	...
008/35-37 (1017)	eng	...	008/39 (1019)		GUIDE/07 (1030)	m	...
GUIDE/06 (1031)	a	...	GUIDE/17 (1032)		GUIDE/18 (1033)	a	...

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9780773543515 (rel.)
Source cat	040	\$aQQL\$bfre
Code géo	043	\$an-cn--
Cote BAC	055	0 0 \$aJC573.2 C3\$bC37 2014
Cote Dewey	082	0 4 \$a320.520971\$223
Cote locale	090	1 \$a320.52 '0971 C321 2014\$bQL
VP nom pers	100	1 \$aCarson, Bruce
Titre	245	1 0 \$a14 days :\$bmaking the conservative movement in Canada /\$cBruce Carson. --
Var titre	246	3 \$aFourteen days :\$bmaking the conservative movement in Canada.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

008/39 (1019) – Source de catalogage

- # notice **dérivée d'une agence** bibliographique nationale (**LC, BAC, BAnQ, BnF**)
- d autre (catalogage **original** ou dérivé d'une autre source)

Attention, si la notice dérivée provient d'**Amicus**, utiliser le # (blanc) uniquement lorsque les sigles de la zone 040 sont de BAC (OONL), de BAnQ (QMBN) et de la LC (DLC)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Guide 07 (1030) – Niveau bibliographique

Index de recherche : NIV

- a analytique (partie composante monographique)
- m monographie

Guide 06 (1031) – Type de notice

- a matériel textuel

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Guide 17 (1032) – Niveau d'enregistrement

Index de recherche : NIVE

- # niveau d'enregistrement complet
- 7 niveau minimal

Lorsqu'on complète une notice abrégée ou minimale, il faut changer le code 7 pour # (blanc)

Guide 18 (1033) – Forme du catalogage descriptif

- a RCAA2
- c Ponctuation ISBD omise (RDA)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

020 - Numéro international normalisé des livres

Index de recherche : ISBN

Sous-zones

\$a ISBN valide

\$z ISBN incorrect

Les ajouts entre parenthèses débutent par une lettre minuscule à l'exception des noms d'éditeurs :

020 \$a9782550369258

020 \$z0835000028 (br.)

020 \$a0835000239 (v. 1)

020 \$a2845865678 (Éditions Karthala)

020 \$a9782658746398 (rel.)

Attention, lorsqu'un document comporte plus d'un ISBN, les inscrire dans des 020 différents

Attention, omettre les tirets.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

040 - Source du catalogage

\$a sigle attribué par BAC de la bibliothèque créatrice de la notice

\$b code de la langue utilisé pour le catalogage. Au RIBG, le catalogage s'effectue toujours en français

Ex. : notice créée par la Bibliothèque Cécile-Rouleau
040 \$aQQMC\$bfre

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

043 - Code de région géographique (zone obligatoire lorsqu'elle s'applique)

Correspond aux **noms géographiques ou subdivisions géographiques utilisés dans les vedettes-matière (zones 6XX)**

Pour les vedettes-matière québécoises (ex. : Cégeps), on doit coder cette zone même si « Québec (Province) » n'est pas spécifié en subdivision

La sous-zone \$a doit toujours posséder sept caractères :

043 \$an-cn-qu

(ouvrage se rapportant au Québec)

043 \$an-cn---\$an-us---\$ae-fr---

(ouvrage se rapportant au Canada, aux États-Unis et la France)

Attention, la liste des codes se trouve sur le site de MARC21 (www.marc21.ca) et dans l'Aide zone de PortFolio

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

050 - Cote de la Library of Congress

Indice de classification attribué par la Library of Congress. **Si la cote apparaît dans un dérivé**, la retranscrire telle quelle avec les indicateurs et les sous-zones, peu importe la source de la notice

055 - Indice de classification attribué au Canada

Indice de classification LC attribué par la BAC ou une autre agence, excluant la Library of Congress. Retranscrire tel quel avec les indicateurs et les sous-zones. S'il s'agit d'une notice originale, inscrire l'indice de classification comme dans la zone 090 sans ajouter le cutter d'auteur

Indice de classification complet : utiliser la valeur 4 comme 2^e indicateur :

055 #4 \$aFC2911

Indice de classification incomplet : utiliser la valeur 5 comme 2^e indicateur, suivi d'un astérisque (*) :

055 #5 \$aFC2949*

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

072 - Code de catégorie de sujets (zone facultative)

Index de recherche : CS

Attention, seulement utilisé par le Musée de la civilisation et le ministère des Transports

Attention, utiliser plutôt les codes sujets à l'exemplaire lors de l'identification d'une nouveauté

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

082 - Indice de classification décimale Dewey

Si la cote Dewey apparaît dans un dérivé, retranscrire telle quelle avec les indicateurs et les sous-zones

S'il s'agit d'une notice originale, inscrire l'indice de classification comme dans la zone 090 sans le cutter d'auteur

082 0# \$a971.4

082 0# \$a355.02/178

082 0# \$a447.9**\$222** (numéro d'édition)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

090 - Cote locale

Index de recherche : DICC

Attention, zone obligatoire propre aux bibliothèques

Sous-zones

\$a cote locale

\$b localisation (sigle attribué par le RIBG)

\$c identification des exemplaires (uniquement lorsqu'il y a plus d'un exemplaire)

\$d identification des volumes, tomes, annexes, années, etc.

\$r Internet

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

090 - Cote locale (suite)

090 1# \$aF34-3 14-2009F\$bQMCBV\$IInternet08

(Document électronique de la collection virtuelle de la Bibliothèque Cécile-Rouleau dont le lien doit être vérifié au mois d'août de chaque année)

090 1# \$a350 .085 N33 G962f 2005\$bQFO\$d1-2\$bQFO\$c1-2\$d3

(Document en 3 volumes (\$d) avec 2 exemplaires du volume 3 (\$c))

090 1# \$aF5C3 A1r\$bQLMU\$c1-2\$d2006-2008

(Ressource continue dont la bibliothèque possède 2 exemplaires des années 2006 à 2008)

090 1# \$aHG 5160 Q3 I62\$bQTR\$d[1978/81]-[1986/89] \$bQTR\$c1-2\$d[1970/73],[1974/77],[1990/93]

(Ressource continue triennale dont la bibliothèque possède 1 exemplaire des éditions 1978/81 à 1986/89 et 2 exemplaires des éditions 1970/73, 1974/77 et 1990/93)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

100 - Vedette principale - Nom de personne

Index de recherche : AUB

Attribuée à la première personne citée comme intellectuellement responsable de l'édition de l'ouvrage (RCAA2 – chap. 22)

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local

1^{er} indicateur

0 (prénom)

1 (nom de famille)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a nom de personne (nom, prénom)

\$c titres et autres qualificatifs
associés au nom (élément distinctif,
souvent le métier)

\$d dates associées au nom

\$q forme complète du nom

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

100 - Vedette principale - Nom de personne (suite)

100 1# \$aSmith, Elizabeth

100 1# \$aCharbonneau, François,\$censeignant

100 1# \$aGaulle, Charles de,\$d1890-1970

100 1# \$aPelletier, Charles É.\$q(Charles Édouard),\$d1907-

Précision ajoutée en cas
d'homonymie

Forme
développée du
nom

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

110 - Vedette principale - Nom de collectivité

Index de recherche : AUB

Attribuée aux ouvrages qui représentent la pensée collective d'une organisation (RCAA2 - règle 21.1B2)

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local

1^{er} indicateur

1 (nom de lieu)*

2 (présenté en ordre direct)

2^e indicateur

(blanc)

Attention, par défaut, la valeur 2 est indiquée. Ne pas oublier de la remplacer par la valeur 1 si un nom de lieu débute la collectivité (Québec (Province).\$bMinistère...)

Sous-zones

\$a nom de collectivité ou de lieu

\$b collectivité subordonnée

\$c lieu de réunion

\$d date de réunion

\$n no de la partie/section/réunion

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

110 - Vedette principale - Nom de collectivité (suite)

Subordonnée à une autre entité

110 1# \$aÉtats-Unis.\$bAdministration on Aging

110 2# \$aUniversité Laval.\$bAssociation des anciens

110 1# \$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation.\$bService de l'information

110 2# \$aParti libéral du Québec.\$bCongrès\$(25^e :\$d1991 :\$cMontréal, Québec)

Congrès de la collectivité sans un nom qui lui est propre

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

111 - Vedette principale - Nom de réunion

Index de recherche : AUB

Attribuée aux ouvrages qui contiennent les comptes rendus, les actes ou les rapports d'une réunion

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local

1^{er} indicateur

1 (nom de lieu)

2 (présenté en ordre direct)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a nom de réunion ou de lieu

\$c lieu de réunion

\$d date de réunion

\$n no de la partie/section/réunion

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

111 - Vedette principale - Nom de réunion (suite)

- 111 2# \$aWorld Peace Conference ← Nom propre de réunion
- 111 2# \$aCongrès des conducteurs de taxi de Montréal\$d(1998)
- 111 2# \$aCongrès des relations industrielles de l'Université Laval\$n(27e :\$d2010)
- 111 2# \$aCongress on Material Testing\$n(12e :\$d2001 :\$cBudapest, Hongrie)

Privilégier la forme française

Ajouter en renvoi 411 les formes en d'autres langues

L'information entre parenthèses doit être en français

Description	Ind.	Zones variables
No BAC/BNF	016	7 \$aFRBNF16716099\$2bnf
Source cat	040	\$aQQAG\$bfre
Nom réunion	111	2 \$aCongrès européen de droit rural\$n(26e :\$d2011 :\$cBucarest, Roumanie)
F. rejetée	411	2 \$aCongrès et colloque européen de droit rural\$n(26e :\$d2011 :\$cBucarest, Roumanie)
F. rejetée	411	2 \$aCongrès européen de droit rural\$n(26 :\$d2011 :\$cBucarest)
F. rejetée	411	2 \$aEuropean Congress and Colloquium of Rural Law\$n(26e :\$d2011 :\$cBucarest, Roumanie)
F. rejetée	411	2 \$aEuropäischer agrarrechtskongress mit kolloquium\$n(26e :\$d2011 :\$cBucarest, Roumanie)
Source	670	\$aSon : L'agriculture et les exigences du développement durable : XXVIe Congrès et colloque eurc sustainable development : XXVIth European Congress and Colloquium of Rural Law, Bucharest, XXVI, Europäischer agrarrechtskngress mit kolloquium, Bukarest, 21-24 sept. 2011, 2013.
Source	670	\$aBnF Autorités.
INITIALES		\$aSL\$dQAG\$e20131220

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

245 - Mention du titre

Index de recherche : TI
(index par défaut)

Attention, le codage et l'exactitude du titre dans cette zone sont très importants lors de la première sauvegarde. Celle-ci détermine le classement en ordre alphabétique dans la liste des résultats

1^{er} indicateur

- 0 (entrée principale **au titre**)
- 1 (entrée principale **à l'auteur** (1XX))

2^e indicateur

Nombre de caractères à ignorer au classement : articles initiaux (le, la, les, l', un, une, the, a, an) + guillemets (« »)

Sous-zones (NR)

- \$a titre propre
- \$b reste du titre (:)

- \$c mention de responsabilité (/)
- \$h Indication générale du genre de document

Index de recherche : SUP

Attention, la sous-zone \$b contient toutes les données suivant le premier signe de ponctuation (: ; =). Elle suit la sous-zone \$h (IGGD) et précède toujours la sous-zone \$c.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

245 - Mention du titre (suite)

10 ans de Défi j'arrête, j'y gagne! [ressource éle... (MONOGR)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2012	008/15-17 (1005)	quc
008/28 (1010)	s	008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d
GUIDE/07 (1030)	m	GUIDE/06 (1031)	m	GUIDE/17 (1032)	

Description Ind. Zones variables

ISBN 020 \$a9782896732418

Source cat 040 \$aQQL\$bfre

Code géo 043 \$an-cn-qu

Cote locale 090 1 \$aS2S3506 S691 2012 Virtuel\$bQLBV\$rInternet

VP nom pers 100 1 \$aSoulard, Émilie

Titre 245 1 0 \$a10 ans de Défi j'arrête, j'y gagne!\$h[ressource électronique];\$bBilan de la participation et de la cessation tabagique : rapport provincial /\$cune réalisation du secteur Services préventifs en milieu clinique ; [rédaction, Émilie Soulard, Viviane Leaneu ; collaboration, Emanuelle Huberdeau ... et al.]. --

Var titre 246 3 \$aDix ans de Défi j'arrête, j'y gagne! :\$bbilan de la participation et de la cessation tabagique : rapport provincial.

Var titre 246 1 7 \$aRapport provincial (2001-2011).

Publication 260 \$aMontréal :\$bDirection de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal,\$c2012.

Desc maté 300 \$a73 p. :\$bnumérique, fichier PDF, ill. en coul., cartes en coul.

Bibliogr 504 \$aBibliogr. et webographie : p. 69-71.

Fichier ordi 516 8 \$aDonnées électroniques (1 fichier : 2,45 Mo).

Autre format 530 \$aPubl. aussi en version imprimée.

Part système 538 \$aConfiguration requise : lecteur PDF (Acrobat Reader).

Part système 538 \$aMode d'accès : Web.

Note locale 592 \$aQL : copie téléchargée.

VM sujet 650 6 \$aTabagisme\$zQuébec (Province)\$xPrévention

VM sujet 650 6 \$aLutte antitabac\$zQuébec (Province)\$vStatistiques

VS nom pers 700 1 \$aLeaneu, Viviane,\$d1958-

VS collect 710 2 \$aAgence de la santé et des services sociaux de Montréal.\$bServices préventifs en milieu clinique

URL 856 4 0 \$uhttp://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=46637\$hQL\$xAccès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

INITIALES \$avb\$bsb\$co\$dQL\$e20130219

1127559 QL 2013-02-18 09:37 qlcg 2013-03-08 08:58 qlvbl COR ACTIVE << >>

\$b non répétable

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (R)

Index de recherche : TI

On rappelle les variantes significatives du titre qui constituent des **accès supplémentaires** pour la recherche

Les titres associés à d'autres éditions ou documents ne sont pas inscrits dans cette zone (voir 7XX)

Indicateurs

Premier indicateur

Contrôle de la note et de la vedette secondaire

- 0 Note, pas de vedette secondaire
- 1 Note, vedette secondaire
- 2 Pas de note, pas de vedette secondaire
- 3 Pas de note, vedette secondaire

Second indicateur

Genre de titre

- ↳ Aucun genre précisé
- 0 Partie du titre
- 1 Titre parallèle
- 2 Titre distinct
- 3 Autre titre
- 4 Titre de la couverture
- 5 Titre de la page de titre additionnelle
- 6 Titre de départ
- 7 Titre courant
- 8 Titre au dos

Attention, omettre les articles initiaux dans la sous-zone \$a.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre

1er indicateur

0 et 2 (ne pas utiliser)

1 (note, vedette secondaire)

3 (pas de note, vedette secondaire)

Toujours utiliser l'indicateur 3 lorsque le 2e indicateur est codé 0 ou 1

2^e indicateur

(blanc) Aucun genre précisé

245 04 \$aThe Royal gazette. --

246 1# \$iTitre du conteneur :\$aNew Brunswick royal gazette.

245 00 \$a100 plus beaux musées du monde. --

246 3# \$aCent plus beaux musées du monde.

Utiliser le code de sous-zone **\$i** lorsqu'il y a un **texte d'affichage**.

Consulter le document [Format MARC21 : recueil de notes supplémentaire](#) pour connaître les différents textes d'affichage permis pour la zone 246

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQL\$bfre
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote locale	090 1	\$aT76S35 C342\$bQLPG\$c1\$d2011,2013-2015\$bQLMAG\$c2\$d2011,2013-2015
Titre	245 0 0	\$aCalcul du versement périodique : \$ble nouveau mode de paiement de la prime d'assurance : guide détaillé. --
Var titre	246 1	\$iLe sous-titre varie : \$aGuide détaillé\$2012?-
Publication	260	\$a[Québec (Province)] : \$bCommission de la santé et de la sécurité du travail du Québec : \$bRevenu Québec, \$c[2010]-

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQIAS\$bfre
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote locale	090 1	\$aJE RES 395 2004\$bQIAS
Titre	245 0 0	\$a25 ans de protection de l'enfance au Québec : \$bune fierté à partager, 1979-2004. --
Var titre	246 3	\$aVingt-cinq ans de protection de l'enfance au Québec : \$bune fierté à partager, 1979-2004.
Publication	260	\$a[Montréal (Québec)] : \$bAssociation des centres jeunesse du Québec, Service des communications, \$c[2004].

Description	Ind.	Zones variables
Cote locale	090 1	\$aKEQ 749 Q3\$bQJ
Cote locale	090 1	\$aKEQ 749 Q3\$bQJ
VP collect	110 1	\$aQuébec (Province). \$bCommission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles
Titre	245 1 0	\$aFonder l'avenir : \$ble temps de la conciliation : rapport / \$cGéard Bouchard, Charles Taylor ; [Commission de consultation sur les p- culturelles]. --
Var titre	246 1	\$iConnu également sous le titre : \$aRapport Bouchard-Taylor.
Publication	260	\$a[Québec] : \$bCommission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, \$c[2008?].

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

2^e indicateur

0 (partie du titre)

245 00 \$aSuper television :\$bcamcorder report. --

246 30 \$aCamcorder report.

Attention, ne pas rappeler systématiquement les sous-titres (ex. : rapport d'activité).

2^e indicateur

1 (titre parallèle)

245 00 \$aJournal du catalogage =\$bCataloguing journal. --

246 31 \$aCataloguing journal.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

2^e indicateur

2 (titre distinct)

Les titres distincts sont des titres particuliers apparaissant, en plus du titre régulier, dans des livraisons individuelles d'un document. **Conserver uniquement les trois derniers titres distincts**

245 00 \$aCommodity year book. -- (titre régulier)

246 12 \$aCommodities in industry\$f1940.

246 12 \$aCommodity statistics\$f1942.

On utilise toujours la sous-zone \$f avec un titre distinct

S'applique en général aux publications en série

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

VP collect	110	2		\$aCanada.\$bBureau de la traduction.\$bDirection de la normalisation terminologique
Titre	245	1	0	\$aRapport annuel /\$cDirection de la normalisation terminologique =\$bAnnual report / Terminology sta
Var titre	246	1	2	\$aPratique de l'excellence\$f2006/07
Var titre	246	1	2	\$aPutting excellence into practice\$f2006/07
Var titre	246	1	2	\$aDes mots dans tous leurs sens\$f2007/08
Var titre	246	1	2	\$aFinding your way through words\$f2007/08
Publication	260			\$a[Gatineau] :\$bTravaux publics et Services gouvernementaux Canada,\$cc[19--?]-.
VP collect	110	1		\$aQuébec (Province).\$bProtecteur du citoyen
Titre	245	1	0	\$aRapport annuel /\$cle Protecteur du citoyen, Assemblée nationale, Québec. --
Var titre	246	1	2	\$aPour le citoyen :\$bmiser sur le bons sens\$f2003/04.
Publication	260			\$a[Québec] :\$bProtecteur du citoyen,\$c[1996-2007?].
Desc maté	300			\$a12 v.
Dates publ	362	0		\$a1995/96-2006/07. --
Note gén	500			\$a1995/96-2004/05, porte un titre distinct.

Si plusieurs livraisons portent des titres distincts, on peut créer une note générale.
500 \$aCertaines livr. portent aussi un titre distinct.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

2^e indicateur

3 (autre titre)

On utilise cette valeur lorsque les autres valeurs du second indicateur ne conviennent pas (faux-titre, titre de la reliure, etc.) et que la sous-zone \$i n'est pas utilisée

245 00 \$aAssembly file analysis. –

246 13 \$aCalifornia State Assembly file analysis.

2^e indicateur

4 (titre de la couverture)

245 10 \$aMieux vivre avec votre enfant. --

246 14 \$aVie de votre enfant de la naissance à 2 ans.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

246 - Variantes du titre (suite)

Autres indicateurs

- 5 Titre de la page de titre additionnelle
- 6 Titre de départ
- 7 Titre courant
- 8 Titre au dos

Zones multiples

L'ordre d'entrée de zones 246 est déterminée par la valeur du second indicateur

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

250 - Mention d'édition

La mention d'édition peut être suivi d'une mention de responsabilité (/ \$b)

Titre	245	0	0	\$aVocabulaire juridique /\$c sous la direction de Gérard Cornu ; Association Henri Capitant. --
Mention éd	250			\$a10e éd. mise à jour « Quadrige » /\$b par Marie Cornu ... [et al.]. --
Publication	260			\$aParis :\$b PUF,\$c 2014, c1987.

Les rapports, enquêtes, etc. publiés à chaque année doivent être traités comme des ressources continues. Dans un tel cas, la zone 250 est omise.

Attention, utiliser les abréviations de l'annexe B des RCAA2

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

260 - Publication, diffusion, etc.

Index de recherche : ED

Sous-zones

Index de recherche : DA

\$a lieu de publication, diffusion, etc. (;) (R)

\$b nom de l'éditeur, diffuseur, etc. (:) (R)

\$c date de publication, diffusion, etc. (,) (NR)

260 \$aBoston :\$bBeacon Press,\$c2007.

260 \$aQuébec :\$bPublications du Québec :\$bMinistère des transports,\$c2003.

260 \$a[Montréal] :\$bFides ;\$a[Québec] :\$bMusée de la civilisation,\$cc2007.

260 \$aParis :\$bPresses universitaires de France,**\$c2010, c2008.**

260 \$aVictoria, C.-B. :\$b[s.n.],\$c1976.

Utiliser les abréviations de l'annexe B des RCAA2

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Date de publication, diffusion, etc.

Ordre de priorité pour les dates de publication :

- 1) Date de publication
- 2) Date du copyright (précédé d'un **c**)
- 3) Achevé d'imprimer (entre crochets [])
- 4) Date de diffusion (entre crochets [])
- 5) Date du dépôt légal (entre crochets [] et avec un ? Ex. : [1996?])

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

300 - Description matérielle

Index de recherche : MATE

Sous-zones

- \$a nombre d'unités matérielles
- \$b autres caractéristiques matérielles (:)
- \$c dimensions (;) (facultatif)
- \$e matériel d'accompagnement (+)

300 \$a271 p. :\$bill. en coul., cartes en coul. ;\$c10 x 27 cm.

300 \$a[271] p. :\$bill. (principalement en coul.) ;\$c21 cm +\$e1 cédérom.

300 \$a268 f. :\$bill., portr. +\$e1 guide.

300 \$a1 v. (pag. multiple).

Une note doit indiquer où se trouve le matériel d'accompagnement

500 \$aLe cédérom est inséré dans une pochette à la fin du v.

Attention, remplir aussi le champs *Matériel d'acc* dans l'écran d'exemplaire

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

490 - Mention de collection

Index de recherche : COLB

Inscrire la mention de collection **telle quelle se présente dans le document** même si elle est différente de la forme acceptée de l'autorité.

1^{er} indicateur

0 Aucun rappel de mention de collection

1 Rappel de mention de collection

Le rappel de collection s'inscrit dans la zone 830 (zone validée)

Attention, depuis 2009, la zone 440 est périmée

Sous-zones

\$a	mention de collection
\$v	désignation des volumes (;)
\$x	ISSN (,)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

490 - Mention de collection

490 0# \$aCollection Roman

Pas de rappel de collection

490 1# \$aJeune plume

830 #0 \$aCollection Jeune plume

Rappel de collection dans la forme acceptée de l'autorité

490 1# \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$v18

830 #0 \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$v18

Rappel de collection avec noms identiques

490 1# \$aComprendre la société. Synthèse

830 #0 \$aComprendre la société.\$pSynthèse

Rappel de collection avec sous-collection

Forme présente sur le document

Collection	490	1	\$aRG ;\$v2014-01
Note gén	500		\$aTitre de l'écran-titre (visionné le 18 mars 2014).
Note gén	500		\$aAcc. de 14 cartes.
Bibliogr	504		\$aBibliogr. : p. 20-21.
Fichier ordi	516	8	\$aDonnées électroniques.
Part système	538		\$aConfiguration requise : lecteur PDF (Acrobat Reader).
Part système	538		\$aMode d'accès : Internet par FTP.
Note locale	592		\$aQFO : copies téléchargées.
Note locale	592		\$aQL : copies enregistrées sur le réseau.
VM sujet	650	6	\$aSédiments (Géologie)\$zQuébec (Province)\$zMontérégie
VM sujet	650	6	\$aSédiments (Géologie)\$zQuébec (Province)\$zMontérégie\$vCartes
VS nom pers	700	1	\$aParent, Michel,\$d1950-
VS nom pers	700	1	\$aBrazEAU, André,\$d1960-
VS collect	710	2	\$aGéologie Québec
VS collection	830	0	\$aRapport géologique ;\$v2014-01

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

500 - Note générale

Cette zone contient des renseignements généraux pour lesquels aucune zone de note plus spécifique n'existe

500 \$aTitre de la couv.

500 \$aTitre restitué par le catalogueur.

500 \$a« Avril 2008 » -- P. [4] de la couv.

500 \$aTexte sur deux col.

500 \$aAuteur : Lauren Lawrence. ← Justifie un rappel d'auteur

Pour plus d'exemples, consulter le document [Format MARC21 : recueil de notes supplémentaires](#)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

502 - Note de thèse

Cette zone signale le type de thèse universitaire ainsi que l'institution où on l'a présentée

502 \$aThèse (M.A.) -- Université Laval, 1978.

S'il ne s'agit pas de la thèse de l'auteur mais plutôt d'un document se basant sur celle-ci, on utilise la zone 500

500 \$aPrésenté à l'origine comme thèse de doctorat.

Ne pas tenir compte des sous-zones du format MARC 21 qui ne sont pas en accord avec les RCAA2

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

504 - Note de bibliographie, etc.

Utiliser les termes *bibliographie*, *médiagraphie* et *webographie*.

Exemple dans des sections différentes d'un document :

504 ## \$aBibliogr. : p. 15-16.

504 ## \$aMédiagraphie : p. 17-19.

504 ## \$aWebographie : p. 20-23.

Exemple dans la même section d'un document :

504 ## \$aBibliogr. et webographie : p. 25-26.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

505 - Note de dépouillement structurée

Index de recherche : DEP

1^{er} indicateur

- 0 dépouillement complet
- 1 dépouillement incomplet (partie manquante)
- 2 dépouillement partiel (au choix)

2^e indicateur

- # codage minimum (rappel auteur-titre)
- 0 codage enrichi (aucun rappel, code de sous-zones)

Consulter dans le document [Format MARC21 : recueil de notes supplémentaires](#), la note supplémentaire de la zone 505

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

505 - Note de dépouillement structurée (suite)

Titre	245	0	0	\$aDossier « Le marché du carbone deux ans plus tard ». --
Publication	260			\$aMontréal :\$bAssociation québécoise des techniques de l'environnement,\$c[2015].
Desc maté	300			\$ap. 13-24.
Dépouil	505	2		\$aMarché du carbone : un bilan partiel, des enjeux réels / par Bertrand Fouss et Jean Nolet -- Programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES : axes d'amélioration de la conception des marchés de la Californie et du Québec / Jean-Philippe Brisson.
VM sujet	650		6	\$aCarbone\$xIndustrie\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aGaz à effet de serre\$xRéduction\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aGaz à effet de serre\$xAspect de l'environnement\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aÉchange de droits d'émission (Environnement)\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aCompensation des émissions de carbone\$zQuébec (Province)
VS nom pers	700		1 2	\$aFouss, Bertrand\$tMarché du carbone : un bilan partiel, des enjeux réels
VS nom pers	700		1 2	\$aBrisson, Jean-Philippe\$tProgramme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES : axes d'amélioration de la conception des marchés de la Californie et du Québec
VS collect	710		2	\$aAssociation québécoise des techniques de l'environnement
Titre	245	1	0	\$aCadre de référence\$h[ressource électronique] :\$baccueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec /\$c[réalisé par la Direction des services aux communautés culturelles du Ministère de l'éducation du loisir et du sport ; rédactrice, Isabelle Anne Beck ; collaboratrice à la rédaction, Marielle Messier ; collaborateurs, Maryline Beuchot ... et al.]. --
Var titre	246	3	0	\$aAccueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec.
Publication	260			\$aQuébec :\$bMinistère de l'éducation, du loisir et du sport,\$cc2014.
Desc maté	300			\$a4 textes électroniques :\$bfichiers PDF.
Note gén	500			\$aTitre de l'écran-titre (visionné le 25 juil. 2014).
Bibliogr	504			\$aBibliogr. et webographie.
Dépouil	505	0	0	\$gv. 1.\$tPortrait des élèves - Soutien au milieu scolaire --\$gv. 2.\$tOrganisation des services --\$gv. 3.\$tProtocole d'accueil --\$gv. 4.\$tPartenariat - école, famille et communauté.
Fichier ordi	516		8	\$aDonnees électroniques (4 fichiers).
Part système	538			\$aConfiguration requise : lecteur PDF (Acrobat Reader).
Part système	538			\$aMode d'accès : Web et intranet.
Note locale	592			\$aQL : copies téléchargées.
Note locale	592			\$aQMC : copies téléchargées.
VM sujet	650		6	\$aÉlèves immigrants\$xIntégration\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aEnfants d'immigrants\$xÉducation\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aClasses d'intégration scolaire\$zQuébec (Province)
VM sujet	650		6	\$aÉlèves\$xServices\$zQuébec (Province)\$xFinances
VS collect	710		1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation, du loisir et du sport
URL	856		4	\$uhttp://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=74484\$hQL\$xAccès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Avec rappel auteur-titre

Aucun rappel

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

530 – Notes sur les autres formats physiques disponibles

530 \$aPubl. aussi en version électronique.

530 \$aPubl. aussi sur microfiches.

530 \$aÉgalement offert sur cédérom.

530 \$aCertaines bibliothèques du RIBG ont décidé d'imprimer ce doc. à partir de la version électronique.

546 - Notes sur les langues

546 \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche.

546 \$aTexte en français et en anglais sur des col. parallèles.

546 \$aComprend un résumé en français et en anglais.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

592 - Notes locales

Les notes locales sont utilisées pour inscrire des notes spécifiques aux bibliothèques.

592 \$aQMC : p. 1 à 10 sont manquantes.

592 \$aQAC : l'ex. est une photocopie.

592 \$aQCSF : l'ex. est une réimpr. de 2015.

Dans certains cas, la note est obligatoire :

592 \$aQFO : **copie téléchargée** le 24 sept. 2004 du doc. disponible en version électronique.

592 \$aQL a rédigé des notices analytiques pour certaines contributions.

592 \$aMOCQ : copie imprimée le 30 nov. 2015.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

595 - Note locale (particularités de l'exemplaire)

Index de recherche : PROV

Cette note est surtout utilisée par les musées et pour les collections spéciales

Contient les informations relatives à la présence d'éléments distinctifs sur le document physique

595 \$aQMUC : l'ex. porte une dédicace de l'auteur.

595 \$aQMUC : l'ex. porte l'ex-libris de Arthur Maheux.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

600-610-611-630 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées avec les autorités 100, 110, 111 et 130 du fichier d'autorités locales

Elles sont utilisées lorsqu'une personne, une collectivité, un nom de réunion ou un titre uniforme sont le sujet de l'ouvrage

Une personne peut être auteur ET sujet d'un document
(ex. : autobiographie, rapport annuel)

Titre	245	0	4	\$aUne caisse, un siècle, 1908-2008 :\$b100 ans d'histoires /\$c[direction de production, Karl-Patrick Guérard ; recherchiste et chargée de proj
Publication	260			\$a[Québec] :\$bCaisse populaire Desjardins de Québec,\$c[2009?].
Desc maté	300			\$a64 p. :\$bill., carte, portr.
Note gén	500			\$aTitre de la couv.
Dépouil	505	2		\$aLa vie dans le faubourg Saint-Jean en 1908 -- Portrait du mouvement Desjardins en 1908 -- Une caisse, un siècle : 1908-2008 -- Entrevue 100 ans au service des gens -- Desjardins, bâtisseurs d'avenir -- Chronologie de 1908-2008.
VM collect	610	2	6	\$aCaisse populaire Desjardins de Québec\$xHistoire ← sujet
VM collect	610	2	6	\$aMouvement Desjardins\$xHistoire
VM sujet	650		6	\$aCaisses d'épargne et de crédit\$zQuébec (Province)\$zQuébec\$xHistoire
VM sujet	650		6	\$ainstitutions financières\$zQuébec (Province)\$zQuébec\$xHistoire
VM nom géo	651		6	\$aSaint-Jean-Baptiste (Québec, Québec)\$xHistoire
VS nom pers	700	1		\$aGuérard, Karl-Patrick
VS nom pers	700	1		\$aAllard, Rosemarie
VS collect	710	2		\$aCaisse populaire Desjardins de Québec ← mention de responsabilité - vedette secondaire

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

650-651 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées à partir du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM)

650 : nom commun (v.-m. débutant par un sujet)

651 : nom géographique (v.-m. débutant par un lieu)

Lorsqu'une vedette ou une subdivision n'est pas présente dans le RVM, faire une demande de création à l'équipe de soutien du RIBG qui la transmettra à l'équipe du RVM.

Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), la section *Procédure de de demande de création et de traduction de vedettes-matières*.

Sous-zones

- \$a vedette-matière de sujet ou géographique
- \$x subdivision générale (sujet)
- \$v subdivision de forme
- \$y subdivision chronologique
- \$z subdivision géographique

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

700 - Vedette secondaire - nom de personne

Index de recherche : AUB

Zone validée utilisée pour rappeler un nom de personne désigné comme vedette secondaire

1^{er} indicateur

0 (prénom)

1 (nom de famille)

2^e indicateur

(blanc)

Un rappel en vedette secondaire doit **toujours être justifié.**

Le nom doit être présent dans la notice (mention de responsabilité en 245 ou 250, note, dépouillement avec rappel auteur-titre)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

710 - 711 Vedette secondaire - Nom de collectivité et nom de réunion

Index de recherche : AUB

Zones validées :

710 - contient un nom de collectivité désigné comme vedette secondaire

711 - contient un nom de réunion ou conférence désigné comme vedette secondaire

1^{er} indicateur

0 nom inversé (renvoi)

1 nom de lieu

2 nom en ordre direct

2^e indicateur

(blanc)

Attention, les éditeurs non-commerciaux doivent être rappelé en 710.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

730 – Vedette secondaire – Titre uniforme

Index de recherche : TI

Zone validée utilisée principalement pour rappeler le titre d'une publication en série lorsque l'on traite un numéro en tant que monographie

Une note explicative en 500 est obligatoire

500 \$aNuméro de la revue : Recherches amérindiennes au Québec, v. xxxix, no 1-2, 2009.

730 \$aRecherches amérindiennes au Québec,\$nv. xxxix, no 1-2,\$f2009

500 \$aPubl. comme no 61 (2007) des Cahiers des dix.

730 \$aCahiers des dix,\$nno 61\$f2007

Attention, nécessite la création d'une autorité 130 au titre de la revue

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

740 - Vedette secondaire - Titre analytique, associé ou non contrôlé

Index de recherche : TI

On inscrit dans cette zone les rappels de titre à une **édition antérieure** seulement si l'entrée principale est au titre

Sinon, il faut faire un renvoi auteur-titre (700-730)

500 ## \$aPubl. antérieurement sous le titre : La criminologie empirique au Québec.

500 ## \$aPremière éd. publ. en 1985 sous le titre : La criminologie empirique au Québec.

740 3# \$aLa criminologie empirique au Québec.

On utilise aussi cette zone, dans le cas des **documents dépourvus d'un titre collectif**

On y reporte les titres qui suivent le premier titre entré dans la zone 245, seulement si l'auteur est le même. Si l'auteur diffère, il faut plutôt créer des vedettes secondaires (700-730) auteur-titre (\$a\$t)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

765 - Liaison au document de langue originale

Index de recherche : TI

Utiliser lorsque le document à cataloguer est une traduction.

1^{er} indicateur

0 Afficher une note 1 Ne pas afficher une note

2^e indicateur

(blanc) Génère la constante d'affichage *Traduction de*

Sous-zones

\$a Vedette principale

\$t Titre

Si l'entrée principale est un nom de personne ou une collectivité, la transcrire dans la sous-zone \$a suivi du titre dans la sous-zone \$t.

Si l'entrée principale est au titre, cette zone débutera avec la sous-zone \$t.

Attention, omettre les codes de sous-zones à l'intérieur du \$a

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

767 - Liaison au document traduit

Index de recherche : TI

Utilisé pour inscrire les traductions dans d'autres langues lorsque le document à cataloguer est l'original.

1^{er} indicateur

0 Afficher une note

1 Ne pas afficher une note

2^e indicateur

(blanc) Génère une constante d'affichage *Traduit sous le titre*

Sous-zones

\$a Vedette principale

\$t Titre

Si l'entrée principale est un nom de personne ou une collectivité, la transcrire dans la sous-zone \$a suivi du titre dans la sous-zone \$t.

Si l'entrée principale est au titre, cette zone débutera avec la sous-zone \$t.

Attention, omettre les codes de sous-zones à l'intérieur du \$a

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

773 – Liaison au document hôte

Index de recherche : TI

Utiliser seulement lors de la création d'une **notice analytique fille**

PortFolio génère automatiquement le titre de la notice mère. Par contre, il faut réviser l'information générée.

Avant : 773 \$tL'état du Québec. –

Après : 773 \$tÉtat du Québec. --\$g2012. --\$dMontréal : Boréal, c2012.

Source cat	040		\$aQQMDF\$bfre						
Code langue	041	0	\$a		Code géo	043		\$an-cn-qu	
Code géo	043		\$a		Cote locale	090	1	\$a971.404 A613q 2012\$bQL	
Code sujets	072		\$a		VP nom pers	100	1	\$aBaril, Geneviève	
Cote locale	090	1	\$aHC 117 Q3 Q31\$bQMDF\$d2009-2016		Titre	245	1 4	\$aLes jeunes ne votent plus! Que faire? /\$cGeneviève Baril. --	
VP nom pers	100	1	\$a		Desc maté	300		\$ap. 155-163 :\$bill., portr.	
VP collect	110	2	\$a		Bibliogr	504		\$aBibliogr. et webographie.	
Titre	245	0			VM sujet	650	6	\$aÂge de voter\$zQuébec (Province)	
Desc maté	300				VM sujet	650	6	\$aJeunes adultes\$zQuébec (Province)\$xActivité politique	
Note gén	500				VM sujet	650	6	\$aSociologie électorale\$zQuébec (Province)	
VM sujet	650				Notice hôte	773	0	\$tÉtat du Québec. --\$g2012. --\$dMontréal : Boréal, c2012.	
VM nom géo	651				Liaison ver	792		\$a987042	
VS nom pers	700	1							
VS collect	710	2	\$a						
Notice hôte	773	0	\$tL'état du Québec. –						
Liaison ver	792		\$a987042						

Le système génère la cote à partir de la 1^{ère} zone 090. Vous devrez peut-être la changer.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

775 - Liaison à une autre édition

Index de recherche : TI

Cette zone est utilisée pour les éditions de langues différentes publiées simultanément (ex. version française / anglaise)

1^{er} indicateur

0 Afficher une note

1 Ne pas afficher une note

2^e indicateur

8 Aucune constante d'affichage générée

Sous-zones

\$a Vedette principale

\$i Texte d'affichage [Publ. aussi en ...]

\$t Titre

Si l'entrée principale est un nom de personne ou une collectivité, la transcrire dans la sous-zone \$a suivi du titre dans la sous-zone \$t.

Si l'entrée principale est au titre, cette zone débutera avec la sous-zone \$t.

Attention, omettre les codes de sous-zones à l'intérieur du \$a

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

775 - Liaison à une autre édition (suite)

VP collect	110	1		\$aQuébec (Province)
Titre	245	1	0	\$aStratégie de gestion des dépenses. --
Publication	260			\$a[Québec] :\$bConseil du trésor,\$cc2015.
Desc maté	300			\$a41 p.
Note gén	500			\$aLa couv. porte en outre : Rigueur et responsabilité.
Autre format	530			\$aPubl. aussi en version électronique.
VM sujet	650		6	\$aBudget\$zQuébec (Province)\$xGestion
VM nom géo	651		6	\$aQuébec (Province)\$xCrédits budgétaires et dépenses\$xGestion
Autre éd	775	0	8	\$iPubl. aussi en anglais :\$aQuébec (Province).\$tExpenditure management strategy.
Autre liaison	787	0	8	\$iAccompagne :\$aQuébec (Province). Conseil du trésor.\$tBudget des dépenses\$g2015/16.

VP collect	110	1		\$aQuébec (Province)
Titre	245	1	0	\$aExpenditure management strategy. --
Publication	260			\$a[Québec] :\$bConseil du trésor,\$cc2015.
Desc maté	300			\$a41 p.
Note gén	500			\$aLa couv. porte en outre : Rigour and responsibility.
Autre format	530			\$aPubl. aussi en version électronique.
VM sujet	650		6	\$aBudget\$zQuébec (Province)\$xGestion
VM nom géo	651		6	\$aQuébec (Province)\$xCrédits budgétaires et dépenses\$xGestion
Autre éd	775	0	8	\$iPubl. aussi en français :\$aQuébec (Province).\$tStratégie de gestion des dépenses.
Autre liaison	787	0	8	\$iAccompagne :\$aQuébec (Province). Conseil du trésor.\$tExpenditure budget\$g2015/16.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

830 - Vedette secondaire de collection

Index de recherche : COLB

Zone validée à utiliser en complément de la zone 490 (collection)

Attention, les formes de la zone 490 et de la zone 830 peuvent être identiques

1er indicateur
(blanc)

2e indicateur **Ne pas utiliser**
0-9 Nombre de caractères à ignorer au classement

Sous-zones

\$a mention de collection
\$p sous-collection
\$v désignation des volumes
\$x ISSN

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

856 - Emplacement et accès électronique

Index de recherche : URL

Cette zone contient l'hyperlien (URL) menant au document catalogué.

1^{er} indicateur

- 1 indique qu'il s'agit d'un lien FTP
- 4 indique qu'il s'agit d'un lien HTTP

2^e indicateur

- 0 indique qu'il s'agit de la ressource elle-même
- 1 indique qu'il s'agit d'une version de la ressource
(ex. numérisation, reproduction imprimée)

Attention, pour exécuter l'opération mensuelle de **validation des liens URL** voir la procédure dans le document [Module Catalogue : recueil des guides techniques](#)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

856 - Emplacement et accès électronique (suite)

Sous-zones

- \$u hyperlien (URL)
- \$h localisation de la bibliothèque créatrice et responsable du URL (**obligatoire**)
- \$x note non destinée au public
- \$z note destinée au public

Consulter le *Guide pour le traitement des ressources électroniques en ligne* pour connaître les différentes utilisations des sous-zones \$x et \$z

Cote locale	090	1	\$aSecteurManufacturierQc2014\$bQMDFBV\$rineternet05	
Cote locale	090	1	\$aHD 9734 Q32 D461m 2014\$bQMCBV\$rineternet	
Cote locale	090	1	\$aInternet\$bMSQRS\$rineternet08	Ajout d'un index Internet à la suite de la cote afin de procéder à la validation des liens Internet
Cote locale	090	1	\$a338.4'09714 D461 2014 Virtuel\$bQLBV\$rineternet	
VP nom pers	100	1	\$aDeslauriers, Jonathan	
Titre	245	1 0	\$aMieux outiller le secteur manufacturier\$h[ressource électronique] ;\$bentre politique et adéquation des besoins /\$cJonathan Deslauriers, Robert Gagné, Jonathan Paré. --	
Publication	260		\$aMontréal :\$bCentre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal,\$cc2014.	
Desc maté	300		\$a64 p. :\$bnumérique, fichier PDF, ill. (certaines en coul.).	
Note gën	500		\$aTitre de l'écran-titre (visionné le 22 mai 2014).	
Note gën	500		\$a« Mai 2014 ».	
Bibliogr	504		\$aBibliogr.	
Fichier ordi	516	8	\$aDonnées électroniques (1 fichier : 948 Ko).	
Financement	536		\$aSubventionné par le Ministère des finances du Québec.	
Part système	538		\$aConfiguration requise : lecteur PDF (Acrobat Reader).	
	538		\$aMode d'accès : Web et intranet.	
	538		\$aComprend un résumé en français et anglais.	
Note locale	592		\$aQMDf : copie téléchargée le 22 mai du doc. disponible sur Internet.	
Note locale	592		\$aQMc : copie téléchargée (1,85 Mo).	
Note locale	592		\$aQl : copie téléchargée (1,85 Mo) à partir du site du Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal.	
VM sujet	650	6	\$aIndustrie manufacturière\$zQuébec (Province)	
VM sujet	650	6	\$aAide de l'État à l'industrie manufacturière\$zQuébec (Province)	
VM sujet	650	6	\$aPolitique industrielle\$zQuébec (Province)	
VS nom pers	700	1	\$aGagné, Robert,\$d1960-	
VS nom pers	700	1	\$aParé, Jonathan	
VS collect	710	2	\$aHEC Montréal.\$bCentre sur la productivité et la prospérité	
URL	856	4 0	\$uhttp://mfqintranet.cf.gouv.qc.ca/bibliotheque/HEC_Centre_productivite_prosperte/SecteurManufacturierQc_2014.pdf\$hQMDf\$xAccès organisationnel\$zAccès réservé au personnel du Ministère des finances	
URL	856	4 0	\$uhttp://www.bibliotheque.qc.ca/Archives/mono/HD_9734_Q32_D461m_2014.pdf\$hQMc\$xAccès gouvernemental\$zAccès réservé à la fonction publique québécoise via la Bibliothèque Cécile-Rouleau	
URL	856	4 0	\$uhttp://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=74831\$hQl\$xAccès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec	
URL	856	4 0	\$uhttp://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches_publicees/PP_2012_05.pdf\$hQMDf: MSQR\$xAccès public	

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies

Initiales

Index de recherche : INIB

Facilite la prise de statistiques sur le traitement

Sous-zones

\$a	initiales du catalogueur
\$c	source du catalogage dérivé
\$d	localisation
\$e	date (aaaammjj)

Initiales \$aMP\$cO\$dQMC\$e20091001

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

Aperçu global

Bordereau : **PES**

Types de ressource continue :

- Revues, journaux (périodiques)
- Rapports annuels (publication en série)
- Documents mis à jour (ressource intégratrice)
- Éditions multiples (orientation réseau)

Nécessite de revoir les notices lorsqu'il y a :

- Changement de titre
- Changement d'éditeur
- Changement de périodicité
- Changement dans la numérotation
- Etc

Traitement documentaire lié au modalité d'utilisation du module Périodiques

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

008/06 (1002) - Type de date/statut de publication

008/06 (1002) c (ressource continue en cours)

008/07-10 (1003) 1984 (année de la numérotation et non de la publication)

008/11-14 (1004) 9999

260 ## \$aNew York :\$bXeros Films,\$c1985-

362 0# \$a1984-

008/06 (1002) d (ressource continue terminée)

008/07-10 (1003) 1928

008/11-14 (1004) 1941

260 ## \$aNew York :\$bAmerican Statistical,\$c1928-1941.

362 0# \$aVol. 1, no 1 (févr. 1928)-v. 14, no 2 (févr. 1941)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

008/07-10 (1003) et 008/11-14 (1004) - Dates

Index de recherche : DA

Inscrire les dates extrêmes lorsque la date de début et la date de fin couvrent plus d'une année :

008/07-10 (1003) 1999

008/11-14 (1004) 2002

362 0# \$a1998/**99**-2001/**02**

Si seulement un numéro a été publié :

008/06 (1002) d

008/07-10 (1003) 1999

008/11-14 (1004) 1999

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

008/07-10 (1003) et 008/11-14 (1004) - Dates

Utiliser les dates extrêmes de la zone 362 et non pas les dates de publication de la zone 260.

		Zones fixes						
		008/06 (1002)	d	...	008/07-10 (1003)	2005	008/11-14 (1004)	2006
		008/15-17 (1005)	quc	...	008/28 (1010)	s	008/35-37 (1017)	fre
		008/39 (1019)		...	GUIDE/07 (1030)	s	GUIDE/06 (1031)	a

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQL\$bfre
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote BAC	055	5 \$aZ736*
Cote locale	090	1 \$aC84B52 P53\$bQLPG\$c1-2\$d[2004/06]
Cote locale	090	1 \$aZ 736 .B582 B582pl\$bQAC\$d[2003/05]\$bQAC\$c1-2\$d[2004/06]
VP collect	110	2 \$aBibliothèque nationale du Québec
Titre	245	1 0 \$aPlan triennal des activités /\$cBibliothèque nationale du Québec. --
Publication	260	\$a[Montréal] :\$bDirection des communications et des relations publiques de la Bibliothèque nationale du Québec, \$c[2003?-2005?].
Desc maté	300	\$a2 v.
Dates publ	362	0 \$a2003/05-2004/06 --
Autre format	530	\$aPubl. aussi en version électronique, 2004/06.
VM collect	610	2 6 \$aBibliothèque nationale du Québec\$xPlanification\$VPériodiques
VS collect	710	2 \$aBibliothèque nationale du Québec.\$bDirection des communications et des relations publiques
INITIALES		\$amc\$bnd\$cdnq\$dQL\$e20051219
INITIALES		\$aJD\$dQAC\$e20051221

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

Guide 07 (1030) - Niveau bibliographique

s publication en série
i ressource intégratrice

Index de recherche : NIV

008/18 (1035) – Périodicité courante

Zone en lien avec la zone 310

Si le code de périodicité diffère de la périodicité indiquée dans la zone 310, utiliser un code de périodicité qui se rapproche le plus du tableau suivant :

Périodicité indéterminée # (blanc)		Sept nos par année	b (bimestriel)
Annuel	a (annuel)	Huit nos par année	b (bimestriel)
Deux nos par année	f (semestriel)	Neuf nos par année	m (mensuel)
Trois nos par année année)	t (trois fois par	Dix nos par année	m (mensuel)
Quatre nos par année	q (trimestriel)	Onze nos par année	m (mensuel)
Cinq nos par année	q (trimestriel)	Douze nos par année	m (mensuel)
Six nos par année	b (bimestriel)		

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

008/19 (1036) – Régularité

n irrégulier normalisé

La périodicité n'est pas complètement régulière, car on peut prédire son irrégularité.

310 \$aMensuel (sauf juillet et août).

r régulier

Zone 008/18 (1035) décrit précisément sa régularité.

x complètement irrégulier

1) périodicité intentionnellement irrégulière et codée # (blanc) dans la zone 008/18 (1035)

2) périodicité de la zone 310 exprimée selon le nombre de numéros par année et le code dans la zone 008/18 (1035). Ne décrit pas précisément cette périodicité

310 \$aCinq fois par année.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

008/21 (1038) - Type de ressource continue

Index de recherche : PES

- # Aucun des codes suivants (publié annuellement, et plus – exemplaire au catalogue)
- d Base de données maintenue à jour
- l Feuillet mobiles maintenus à jour (ressource intégratrice)
- m Collection monographique
Ne pas utiliser pour les monographies cataloguées en série (annuaires, rapports annuels, répertoires, etc). Utiliser # (blanc).
- n Journal
- p Périodique (plus d'une fois par année – pointé au kardex)
- w Site Web maintenu à jour (ressource intégratrice)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

022 - Numéro international normalisé des publications en série

Index de recherche : ISSN

Sous-zones

\$a ISSN valide

022 \$a0046225X

\$y ISSN incorrect

022 \$y00462254

\$z ISSN annulé

022 \$z03617106

Attention, omettre le tiret et ne pas supprimer la mention « Gratuit »

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

090 - Cote locale

Index de recherche : DICC

Attention, zone obligatoire propre aux bibliothèques

Sous-zones

\$a cote locale

Pér. ou **Périod.** pour les périodiques sans cote réelle

\$b localisation (sigle attribué par le RIBG)

\$c identification des exemplaires (uniquement lorsqu'il y a plus d'un exemplaire)

\$d identification des volumes, tomes, annexes, années, etc.

Toujours utiliser cette sous-zone pour l'identification des publications en série et des éditions multiples

\$r Internet

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

260 - Publication, diffusion, etc.

Index de recherche : ED, DA

L'éditeur est choisi en fonction de la première livraison.

Inscrire la date de publication de la première et/ou de la dernière livraison si elles sont disponibles ou si la ressource continue a cessé d'être publiée.

260 \$aBoston :\$bBeacon Press

260 \$aQuébec :\$bPublications du Québec,\$c2003-

260 \$aQuébec :\$bPresses de l'Université Laval,\$c1990-2004.

Les dates incomplètes, approximatives ou douteuses ne sont pas inscrites dans cette zone.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

300 – Description matérielle

Inscrire l'indication **v.** pour les ressources continues en cours et les ressources terminées trop nombreuses à compter

300 \$av. :\$bill. en coul.

Inscrire le nombre de volumes seulement s'il est facile d'obtenir l'information.

300 \$a19 v.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

310 - Périodicité courante de la publication

Zone obligatoire, sauf si la périodicité est inconnue ou qu'elle est déjà mentionnée dans la zone 245.

310 \$aAnnuel,\$b2000-

Par contre :

245 10\$aRapport **annuel** de gestion /\$cMinistère de la culture et des communications. –

Pas de zone 310

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

321 - Périodicité antérieure de la publication

Zone répétitive qui s'emploie uniquement si la périodicité courante est indiquée dans la zone 310.

310\$aAnnuel,\$b1983-

321\$aMensuel,\$b1972-1980.

321\$aSemestriel,\$b1981-1982.

L'expression *Périodicité variable* peut être utilisée dans la zone 321 lorsqu'on connaît plus de trois périodicités antérieures.

310 \$aAnnuel,\$b1983-

321 \$aPériodicité variable.

La zone fixe 1035 doit être modifiée afin de représenter la périodicité courante inscrire dans la zone 310.

Les zones 310 et 321 sont rédigées en français

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

321 - Périodicité antérieure de la publication

Titre	245	0	3	\$aLa gazette des femmes /\$cConseil du statut de la femme. --
Var titre	246	1		\$iLa livr. de sept./oct. 2006 porte le titre :\$aGazette des filles.
Var titre	246	1		\$iLa livr. de nov./déc. 2007 porte le titre :\$aGazette des jeunes.
Publication	260			\$aQuébec :\$bService de l'information du Conseil,\$c1979-2011.
Desc maté	300			\$av. :\$bill. :\$c28 cm.
Pér courante	310			\$aCinq fois par année,\$bmai/juin 2004-nov./déc. 2011.
Pér antér	321			\$alrégulier,\$b1979-1983.
Pér antér	321			\$aBimestriel,\$b1983-mars/avril 2004.
Dates publ	362	0		\$aVol. 1, no 1 (oct. 1979)-v. 33, no 3 (nov./déc. 2011). --

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

362 - Dates de publication et/ou désignation d'ordre séquentiel

Si on ne possède pas la première et/ou la dernière livraison et que l'information se retrouve dans un dérivé d'une agence bibliographique nationale (BAnQ, BAC, LC, BnF.), retranscrire telle quelle.

Une désignation numérique constituée de deux années sera libellée 1998/99 et non 1998-1999 ou 1998/1999.

362 0# \$a1998/99-1999/2000. --

362 0# \$aVol. 1, no 1 (janv./févr. 2003)- . --

362 0# \$aVol. 1, no 1/2 (juin 1965)-v. 35, no 5/6 (mai 1994). --

362 1# \$aA cessé de paraître avec le v. 35, no. 2 (june 1999). (libellé lorsque seul la date de fin est connue)

Attention, les dates incomplètes, approximatives ou douteuses ne sont pas inscrites dans cette zone

Attention, transcrire cette zone dans la langue du titre propre

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

500 - Note générale

Si la description de la ressource continue n'est pas rédigée d'après la 1^{ière} livraison ou parution, on l'indique en note.

500 \$aDescription d'après : vol. 1, no 3 (août 1999).

515 - Note sur les particularités de la numérotation

Note mentionnant les irrégularités et les particularités d'une numérotation. Elle peut aussi fournir des renseignements sur les années couvertes d'un rapport.

515 \$aL'année d'activité se termine le 31 mars.

515 \$aLa numérotation reprend chaque année avec le v. 1.

515 \$aUn seul no paru.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

525 – Note de supplément

Note générale sur la présence de supplément(s) dans une ressource continue

525 \$aComprend des suppl.

525 \$aComprend un suppl.

530 – Notes sur les autres formats physiques disponibles

Note relative aux autres formats sous lesquels la publication en série a été publiée

530 \$aPubl. aussi en version électronique, 2003-.

530 \$aÉgalement offert sur cédérom.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

550 - Note sur les organismes de publication

Zone de note sur les organismes de publication **non commerciaux** actuels et antérieurs. On utilise la zone 550 pour **justifier la présence de vedettes secondaires (7XX)**.

Lorsqu'il s'agit d'éditeurs commerciaux, on utilise la zone 500.

500 \$aPubl. en collab. avec les Presses de l'Université Laval.

550 \$a1972- , publ. en collab. avec le Bureau de recherches géologiques et minières.

550 \$aL'organisme varie : 1994-2001, Ministère des finances; 2002-, Ministère des finances, de l'économie et de la recherche.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

580 - Note de liaison complexe des vedettes

Relation complexe entre le document traité et les autres documents liés à ce titre qui **ne peut être générée adéquatement par les zones de liaisons 760-787.**

Utilisé pour faciliter la lecture de la notice à l'OPAC.

580 \$aPubl. aussi en espagnol, en allemand et en mandarin. Publ. aussi en français : Étudier au Québec et en anglais : 1989-2008, Studying in Québec; 2011- , Study in Québec.

580 \$aAcc., 1991/92, par son Répertoire.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

580 - Note de liaison complexe des vedettes

Source cat	040			\$aQQL\$bfre
Code géo	043			\$an-cn-qu
Cote locale	090	1		\$aE37E595 E88 P\$bQMCPG\$d2007-2008,2011
Titre	245	0	0	\$aEstudar no Québec :\$bpara os estudantes estrangeiros que desejam estudar no Québec. --
Var titre	246	1		\$iLe sous-titre varie :\$aPara os estudantes estrangeiros que querem estudar no Quebec\$f2008.
Var titre	246	1		\$iLe titre varie :\$aEstudar no Québec\$f2011-
Publication	260			\$a[Québec (Province)] :\$bMinistère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec, Direction des affaires internationales et canadiennes :\$bMinistère de l'immigration et des communautés culturelles, Direction des affaires publiques et des communications,\$cc2007-
Desc maté	300			\$av. :\$bill., carte.
Dates publ	362	0		\$a2007- . --
Autre format	530			\$aPubl. aussi en version électronique.
Liaison comp	580			\$aPubl. aussi en espagnol, en allemand et en mandarin. Publ. aussi en français : Étudier au Québec et en anglais : 1989-2008, Studying in Québec; 2011- , Study in Québec.
VM sujet	650	6		\$aEducation\$zQuébec (Province)\$vGuides, manuels, etc.
VM sujet	650	6		\$aÉtudiants étrangers\$zQuébec (Province)\$vGuides, manuels, etc.
VS collect	710	1		\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation, du loisir et du sport.\$bDirection des affaires internationales et canadiennes
VS collect	710	1		\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'immigration et des communautés culturelles
Autre éd	775	1		\$tÉtudier au Québec.
Autre éd	775	1		\$tStudying in Québec.
Autre éd	775	1		\$tStudy in Québec.
INITIALES				\$aMC\$cdaq\$dQMC\$e20120222

Indicateur 1 = ne pas afficher de note

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

590 - Note sur l'état de collection

Description du fonds d'une bibliothèque pour une ressource continue (plus d'une fois l'an - pointée au kardex).

La première bibliothèque qui catalogue le titre doit toujours ajouter une première zone 590 contenant la note suivante :

590 \$aLa localisation du périodique et le début de la collection de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous

L'état de collection de chaque bibliothèque est codé dans une 2e zone 590 :

590 \$aQAC : v. 10, no 5 (mai 1979)-

590 \$aMOCQ : conserve 5 ans.

590 \$aQOLF : conserve l'année en cours.

Attention, transcrire cette zone dans la langue du titre propre

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

650-651 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées à partir du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM)

650 : nom commun (v.-m. débutant par un sujet)

651 : nom géographique (v.-m. débutant par un lieu)

Sous-zones

\$a vedette-matière de sujet ou géographique

\$x subdivision générale (sujet)

\$v subdivision de forme (**toujours ajouter la subdivision \$vPériodiques**)

\$y subdivision chronologique

\$z subdivision géographique

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

770 - Liaison au suppl./no spécial

Index de recherche : TI

Zone de liaison relative aux suppléments ou aux numéros spéciaux associés au document catalogué dans des notices séparées

Attention, si on ne veut pas cataloguer séparément les suppléments, il faut faire une note générale en 525 dans la notice principale

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

Titre	245	0	0	\$aInfopresse. --
Var titre	246	3		\$aIP.
Var titre	246	1	0	\$aRéférence des professionnels des communications et du design\$2012-
Publication	260			\$aMontréal :\$bÉditions Infopresse,\$c2003-
Desc maté	300			\$av. :\$bill.
Pér courante	310			\$aHuit fois par année.
Pér antér	321			\$aDix fois par année.
Dates publ	362	0		\$aVol. 18, no 9 (juin 2003)-. --
Note gén	500			\$aTitre de la couv.
Supplément	525			\$aDes suppl. accompagnent certains nos.
État coll	590			\$aLa localisation du périodique et le début de la collection de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous.
État coll	590			\$aQAC : v. 18, no 9 (juin 2003)-
État coll	590			\$aQCSF : conserve les 3 dernières années et les dernières éd. du guide des entreprises et guide des médias en référence.
État coll	590			\$aQMDF : conserve les cinq dernières années.
État coll	590			\$aMSQR : conserve 2 ans.
État coll	590			\$aMSU : v. 24, no 3 (nov. 2008)-
État coll	590			\$aMSU : conserve les 5 dernières années.
État coll	590			\$aQISQ : conserve 5 ans.
Note locale	592			\$aMMAC : conserve l'année en cours.
Note locale	592			\$aQMQ : v. 25, no 5 (févr./mars 2010)-v. 31, no 4 (févr./mars 2016).
Note locale	592			\$aQOLF : conserve les 5 dernières années ; dernier numéro reçu : v. 28, no 8 (avril 2013).
VM sujet	650		6	\$aPublicité\$Vpériodiques
VM sujet	650		6	\$aMarketing\$Vpériodiques
VM sujet	650		6	\$aMédias\$Vpériodiques
Suppl lié	770	0		\$tGuide annuel des médias.
Suppl lié	770	0		\$tGuide annuel des entreprises de services en communication du Québec.
Prédécesseur	780	0	0	\$tInfo presse communications.
Prédécesseur	780	0	5	\$tGrafika,\$x1485-8029.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

772 - Liaison à la notice-mère/supplément

Index de recherche : TI

Zone de liaison relative à la notice-mère du numéro unique, du supplément ou du numéro spécial

Dans la notice-mère, nous retrouvons une zone 770 pour chacun des suppléments catalogués séparément

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

Titre	245	0	3	\$aLe guide annuel des médias /\$cRéalisé en collaboration avec le Conseil des directeurs médias du Québec. --
Var titre	246	1	3	\$aMédia.
Var titre	246	1	3	\$aGuide annuel média\$f2007.
Var titre	246	1	3	\$aMédias :\$bguide annuel\$f2008-
Var titre	246	1	3	\$aGuide média.
Var titre	246	1	3	\$aGuide des médias.
Publication	260			\$aMontréal :\$bÉditions Info presse,\$c1992-
Desc maté	300			\$av. :\$bill. en coul. ;\$c29 cm.
Dates publ	362	0		\$a1992- . --
Note locale	592			\$aMMAC conserve la dernière éd.
Note locale	592			\$aQAC conserve toutes les éd.
Note locale	592			\$aQCSF : conserve la dernière éd. en référence.
VM sujet	650		6	\$aMédias\$zQuébec (Province)\$vRépertoires
VM sujet	650		6	\$aMédias\$zQuébec (Province)\$vStatistiques\$vpériodiques
VS collect	710	2		\$aConseil des directeurs Médias du Québec
Notice mère	772	0		\$tInfo presse communications,\$g1992-2003.
Notice mère	772	0		\$tInfopresse,\$g2004-

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

780 - Liaison au document prédécesseur

Index de recherche : TI

Zone de liaison relative au document précédant **immédiatement** le titre catalogué
S'il y a plus d'un document prédécesseur (ex. fusion), la zone 780 est répétée

1^{er} indicateur

0 Afficher une note

1 Ne pas afficher une note

2^e indicateur

0 Fait suite à

5 A absorbé

1 Fait suite après scission à

6 A absorbé en partie

2 Remplace

7 Scission de

3 Remplace en partie

4 Fusion de ... et de ...

Attention, si le 2^e indicateur est codé 4, 2 zones 780 sont nécessaires

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

780 - Liaison au document prédécesseur (suite)

Sous-zones

\$a Vedette principale \$t Titre

Si l'entrée principale est un nom de personne ou une collectivité, la transcrire dans la sous-zone \$a suivi du titre dans la sous-zone \$t.

Si l'entrée principale est au titre, cette zone débutera avec la sous-zone \$t.

Pour les liaisons complexes, une note peut-être inscrite dans la zone 580.

Attention, omettre les codes de sous-zones à l'intérieur du \$a

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

Titre	245	1	0	\$aRapport annuel /\$cMinistère de l'éducation. --
Var titre	246	3	4	\$aÉducation au Québec :\$brapport des activités du Ministère de l'éducation\$f1980/81-1981/82.
Publication	260			\$a[Québec] :\$bMinistère de l'éducation,\$c[1980]-c2001.
Desc maté	300			\$av.
Dates publ	362	0		\$a1980/81-2000/01. --
Autre format	530			\$aPubl. aussi en version électronique.
Note locale	592			\$aQAC : conserve les 5 dernières années.
VM collect	610	1	6	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation\$vPériodiques
VM suiet	650		6	\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$vPériodiques
Prédécesseur	780	0	0	\$aQuébec (Province). Ministère de l'éducation.\$tÉducation au Québec en ...
Successeur	785	0	0	\$aQuébec (Province). Ministère de l'éducation.\$tRapport annuel de gestion du Ministère de l'éducation.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

785 - Liaison au document successeur

Index de recherche : TI

Zone de liaison relative au document suivant **immédiatement** le titre du document catalogué.

S'il y a plus d'un document successeur (ex. scission), la zone 785 est répétée

1^{er} indicateur

0 Afficher une note

1 Ne pas afficher une note

2^e indicateur

0 Suivi de

5 Absorbé en partie par

1 Suivi en partie de

6 Scindé en ... et ...

2 Remplacé par

7 Fusionné avec ... et devient ...

3 Remplacé en partie par

8 Redevient

4 Absorbé par

Attention, si le 2^e indicateur est codé 6 ou 7, 2 zones 780 sont nécessaires

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues

785 - Liaison au document successeur (suite)

Sous-zones

\$a Vedette principale \$t Titre

Si l'entrée principale est un nom de personne ou une collectivité, la transcrire dans la sous-zone \$a suivi du titre dans la sous-zone \$t.

Si l'entrée principale est au titre, cette zone débutera avec la sous-zone \$t.

Pour les liaisons complexes, une note peut-être inscrite dans la zone 580.

Attention, omettre les codes de sous-zones à l'intérieur du \$a

Attention, ne pas transcrire les articles initiaux dans la sous-zone \$t

Titre	245	1	0	\$aRapport annuel /\$cMinistère de l'éducation. --
Var titre	246	3	4	\$aÉducation au Québec :\$brapport des activités du Ministère de l'éducation\$f1980/81-1981/82.
Publication	260			\$a[Québec] :\$bMinistère de l'éducation,\$c[1980]-c2001.
Desc maté	300			\$av.
Dates publ	362	0		\$a1980/81-2000/01. --
Autre format	530			\$aPubl. aussi en version électronique.
Note locale	592			\$aQAC : conserve les 5 dernières années.
VM collect	610	1	6	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation\$vPériodiques
VM suiet	650		6	\$aÉducation\$zQuébec (Province)\$vPériodiques
Prédécesseur	780	0	0	\$aQuébec (Province). Ministère de l'éducation.\$tÉducation au Québec en ...
Successeur	785	0	0	\$aQuébec (Province). Ministère de l'éducation.\$tRapport annuel de gestion du Ministère de l'éducation.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

Aperçu global

Bordereau : **PÉLECT**

Traitement documentaire différent selon :

- Type de lien
 - Téléchargement sur serveur local
 - Lien public
- Format de la ressource électronique (PDF, HTML, etc.)

Nécessite de vérifier annuellement les liens url publics

(voir le document intitulé [Module Catalogue : recueil des guides techniques](#))

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

Index de recherche : REL

008/23 (1008) Support matériel du document

s électronique

Guide 06 (1031) - Type de notice

a matériel textuel
m fichier d'ordinateur

008/26 (1057) Genre de fichier d'ordinateur

d document

007 RE/00 (1870) - IGGD

c ressource électronique

007 RE/01 (1871) - ISGD

r accès à distance
o disque optique

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

020 - ISBN

Index de recherche : ISBN

Inscrire uniquement le ISBN de la version électronique si les ISBN de la version papier et électronique apparaissent tous les 2 sur le document.

Si le ISBN est celui de la version imprimée, inscrire la précision *version imprimée* entre parenthèses à la suite du ISBN.

020 \$zISBN (version imprimée)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

090 - Cotes locales

Index de recherche : DICC

Ajouter la sous-zone \$rInternet à la suite de la cote locale lorsqu'il y a une zone 856 (lien URL) d'associée à la localisation.

Ne pas inscrire \$rIntranet lorsqu'il s'agit d'un document déposé sur l'intranet. Mentionner cette information dans la zone 538.

Ajouter le mois de création de la notice à la sous-zone \$r lorsque le lien URL en 856 est un lien public (\$rInternet01) afin de repérer les adresses URL lors de l'opération de validation des liens URL.

Attention, omettre le mois pour les liens archivés sur des serveurs (liens stables)

090 1# \$aInternet\$bQTR\$rInternet05

090 1# \$aFB3-2 99-11\$bQAC\$rInternet03

090 1# \$aIntranet\$bQTR\$rInternet12

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

245 - Mention du titre

Index de recherche : TI

Ajouter l'IGGD \$h[ressource électronique] à la suite du titre propre

Sous-zones (respecter l'ordre suivant)

- \$a Titre propre
- \$n Numéro de la partie/section du document
- \$p Nom de la partie/section du document
- \$h IGGD **Index de recherche : SUP**
- \$b Reste du titre
- \$c Mention de responsabilité

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

300 – Collation

Index de recherche : MATE

300 \$a1 texte électronique

300 \$a69 p.

300 \$a24 pages-écrans [pagination PDF]

300 \$a1 texte électronique :\$bfichier HTML, ill. en coul.

300 \$a69 p. :\$bnumérique, fichier PDF, ill. (certaines en coul.) +\$e4 annexes.

Pour les documents sans pagination et nécessitant l'emploi de la mention « page-écran », la mention « numérique » sera retirée des caractéristiques

300 \$a24 pages-écrans :\$bfichier PDF ...

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

500 – Note

La source du titre propre et la date de consultation sont toujours inscrites en note.

500 \$aTitre de l'écran-titre (visionné le 2 sept. 2006).

500 \$a« Janvier 2008 » -- Page-écran 60.

500 \$a« Préparé par ... » -- Page-écran 2.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

516 – Note sur le genre de fichier ou de données

Inscrire une note pour un document constitué de différents fichiers disponibles en divers formats. Ne pas inscrire le type de fichier s'il apparaît dans la zone 300

516 8# \$aComprend des fichiers en formats HTML, PDF, Excel et Powerpoint

On indique en note l'information relative au type, au nombre d'unités et à la taille de la ressource.

Attention, omettre cette zone si on ne connaît pas le nombre de fichiers

516 8# \$aDonnées électroniques (2 fichiers : 800, 1250 enregistrements) et programmes (3 fichiers : 7 260, 3 490, 5 076 octets).

516 8# \$aDonnées électroniques (1 fichier : 1, 22 Mo).

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

530 – Note sur les autres formats physiques disponibles

530 \$aPubl. aussi en version imprimée.

530 \$aPubl. aussi sur cédérom.

530 \$aPubl. aussi sur cédérom et en version imprimée.

Ne pas utiliser la zone 530 si le document est publié uniquement en version électronique.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

538 – Note sur les particularités du système (R)

Inscrire dans cette zone la configuration requise et le mode d'accès à la ressource.

538 \$aConfiguration requise : lecteur PDF (Acrobat Reader).

538 \$aConfiguration requise : logiciel de traitement de texte; logiciel tableur; logiciel de présentation assistée par ordinateur.

538 \$aConfiguration requise : lecteur de cédérom.

538 \$aMode d'accès : Web.

538 \$aMode d'accès : Internet par FTP.

538 \$aMode d'accès : intranet. (lien archivé)

Attention, ne pas inscrire l'appellation commerciale pour les logiciels tels que Word, Excel et PowerPoint. Inscrire plutôt : logiciel de traitement de texte, logiciel tableur et logiciel de présentation assistée par ordinateur.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

592 – Notes locales

Certaines bibliothèques téléchargent la ressource sur leur serveur (attention aux droits d'auteur). Une adresse permanente (PURL) est ainsi créée

592 \$aQL : copie téléchargée.

592 \$aQMC : copie téléchargée le 21 déc. 2005 du doc. disponible sur Internet.

592 \$aQTR : copie téléchargée le 21 déc. 2005 du doc. disponible sur l'intranet du Ministère des transports.

592 \$aQMDF : copie téléchargée du doc. reçu par courrier électronique.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

856 – Emplacement et accès électronique

1^{er} indicateur

1	FTP
4	http

Index de recherche : URL

2^e indicateur

0	ressource
---	-----------

Sous-zones (respecter l'ordre suivant)

\$u URL ou PURL

\$h Responsable du traitement de la demande (NR)

Inscrire la localisation de la bibliothèque créatrice et responsable de l'adresse électronique.

Si une bibliothèque s'ajoute à la notice et désire indiquer qu'elle est aussi responsable de l'adresse électronique (permis par QL), inscrire son code de localisation comme suit :

856 4 0 \$uhttp://www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langh=
FRA&langs=FRA&sessionid=\$hQL; QIAS\$xLien public

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

856 – Emplacement et accès électronique (suite)

\$xNote non destinée au public

Permet de mentionner le type d'accès à la ressource électronique.

Inscrire obligatoirement l'un des libellés suivants :

\$xAccès organisationnel

Pour les liens internes à l'organisation archivés sur un serveur

856 40 \$uhttp://mfqintranet... .pdf\$hQMDF\$xAccès
organisationnel\$zAccès réservé au personnel du Ministère des
finances

\$xAccès gouvernemental

Pour les liens destinés à la communauté gouvernementale archivés sur
un serveur

856 40 \$uhttp://www.bibliotheque.qc/ba/Archives/...
.pdf\$hQMC\$xAccès gouvernemental\$zAccès réservé à la
fonction publique québécoise via la Bibliothèque Cécile-Rouleau

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

856 – Emplacement et accès électronique (suite)

\$xAccès limité

Pour les liens externes vers des sites publics à accès restreint ou qui demandent une identification non déposé sur un serveur

856 40 \$uhttp://ascelibrary.org...\$hQTRD\$xQTRD\$xAccès limité\$zAccès réservé au personnel du Ministère des transports du Québec

\$xAccès public

Pour les liens externes et dont l'archivage est stable, enregistrée sur un serveur permanent

856 40 \$uhttp://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique...\$hqI\$x Accès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

\$xLien public

Pour les liens externes et dont l'archivage n'est pas stable. Demandent une vérification annuelle de l'adresse URL

856 40 \$uhttps://www.csf.gouv.qc.ca/conges-parentaux/\$hQCSF\$xLien public

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

856 – Emplacement et accès électronique (suite)

\$z Note destinée au public

Codée en fonction du contenu de la sous-zone \$x

Si \$xAccès organisationnel

\$zAccès réservé au personnel du Ministère ...

Si \$xAccès gouvernemental

\$zAccès réservé à la fonction publique québécoise via la
Bibliothèque ...

Si \$xAccès limité

\$zAccès contrôlé ...

(utilisé pour un document à accès restreint ou qui nécessite une
identification)

856 40 \$ahttp://www.erudit.org...\$hQMC\$xAccès limité\$zAccès contrôlé
par adresse IP via la Bibliothèque Cécile-Rouleau

\$zAccès réservé au personnel du Ministère ...

(utilisé pour des ressources électroniques destinées à
une clientèle interne)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

856 – Emplacement et accès électronique (suite)

Si \$xAccès public

\$z facultatif ou libellé au choix

Si \$xLien public

\$z facultatif ou libellé au choix

Attention, il est important de saisir les adresses renfermant une sous-zone \$z avant celles qui n'en ont pas

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : monographies électroniques

Écran d'exemplaire

Un exemplaire doit être créé pour une ressource électronique.

Catégorie documentaire

72 Internet

Index de recherche : CATE

État de disponibilité

DS Disponible

DL Disponible en ligne

Index de recherche : STAT

Support

21 Doc. Électronique

Index de recherche : SUME

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

Aperçu global

Bordereau : **PES-ÉLECT**

Types de ressource continue électronique

- Revues, journaux en ligne
- Rapports annuels en ligne
- Site Web (ressource intégratrice)

Traitement documentaire différent selon :

- Type de lien
 - Téléchargement sur serveur local
 - Lien public
- Format de la ressource électronique (PDF, HTML, etc.)

Traitement documentaire lié au modalité d'utilisation du module Périodiques

Nécessite de revoir les notices lorsqu'il y a :

- Changement de titre
- Changement d'éditeur
- Changement de périodicité
- Changement dans la numérotation

Nécessite de vérifier annuellement les liens url publics
(voir le document intitulé [Module Catalogue : recueil des guides techniques](#))

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

008/23 (1008) Support matériel du document

s électronique

Guide 07 (1030) Niveau bibliographique

s publication en série

Index de recherche : NIV

i ressource intégratrice (ex. site Web)

Guide 06 (1031) – Type de notice

a matériel textuel

008/26 (1057) Genre de fichier d'ordinateur

d document

007 RE/00 (1870) – IGGD

c ressource électronique

007 RE/01 (1871) – ISGD

r accès à distance

o disque optique

Index de recherche : REL

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

130 – Vedette principale – Titre uniforme

Index de recherche : TI

On crée une zone 130 avec la précision « (En ligne) » lorsque la version papier est terminée et que le titre uniforme est désigné comme vedette principale du document

130 0\$aCanadian public library statistics (En ligne)

Attention, à utiliser seulement si le titre propre de la version électronique est identique à celui de la version papier

Index de recherche : TI

240 – Titre uniforme

On crée une zone 240 avec la précision « (En ligne) » lorsque la version papier est terminée et qu'une zone 100, 110 ou 111 figure comme vedette principale du document

110 10 \$aQuébec (Province).\$bMinistère des ressources naturelles

240 10 \$aRapport annuel de gestion (En ligne)

Attention, à utiliser seulement si le titre propre de la version électronique est identique à celui de la version papier

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

300 – Collation

Index de recherche : MATE

300 \$atextes électroniques :\$bfichiers PDF.
(Pour une publication en série)

300 \$a1 texte électronique :\$bfichier PDF.
(Pour une ressource intégratrice en un volume)

300 \$asite Web.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

590 - Note sur l'état de collection

Description du fonds d'une bibliothèque pour une ressource continue téléchargée.

La première bibliothèque qui catalogue le titre doit toujours ajouter une première zone 590 contenant la note suivante :

590 \$aLa localisation du périodique et le début de la collection téléchargée de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous.

L'état de collection de chaque bibliothèque est codé dans une 2^{ième} zone 590 :

590 \$aQMC : v. 1, no 1 (janv. 2006)-

Attention, transcrire cette zone dans la langue du titre propre

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : ressources continues électroniques

Kardex ou Écran d'exemplaire

Un kardex (état de collection ou numéros détaillés) ou un écran d'exemplaire est créé selon le type de publication (publication annuelle ou périodique).

Catégorie documentaire

72 Internet

Index de recherche : CATE

État de disponibilité

DS Disponible

DL Disponible en ligne

Index de recherche : STAT

Support

21 Doc. Électronique

Index de recherche : SUME

Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), la section *Procédure relative aux écrans d'exemplaire vs kardex*

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

Principes généraux

Les autorités : noms de personne, collectivités, réunions, collections et autres titres uniformes (1XX, 240, 600-630, 700-730, 830) sont créées au catalogue d'autorité locale (CAL).

Faire une recherche préalable à l'aide des index AUA ou TIA afin d'éviter la création de doublon.

Rechercher l'autorité dans un fichier source d'agence bibliographiques nationales. La source est choisie en fonction de sa pertinence (ex. auteur québécois, choisir BAnQ). On privilégiera le dossier le plus complet dans les sources suivantes :

- BAnQ
- BAC
- LC
- BnF

Lorsque l'autorité est absente des fichiers sources, créer une autorité originale.

Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), les sections *Procédure de créations des notices d'autorité* et *Procédure d'élimination et de fusion des notices d'autorité en double*.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne

Index de recherche : AUA

Séguin, Maurice, 1918-1984 (AU100)		
Zones fixes		
008/33 (1206)	<input type="text" value="a"/>	008/09 (1212) <input type="text" value="a"/> 008/39 (1219) <input type="text"/>
GUIDE 17 (1232)	<input type="text" value="n"/>	
Description	Ind.	Zones variables
Source cat 040		\$aQQL\$bfre
Nom pers 100	1	\$aSéguin, Maurice,\$d1918-1984
Source 670		\$alris.
Source 670		\$aMaurice Séguin, historien du pays québécois, c1987.
Inf bio/hist 678	0	\$aHistorien.
INITIALES		\$aad\$dQL\$e20061123

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne

Zones fixes

008/33 (1206) a complètement établi
008/09 (1212) a vedette établie
008/39 (1219) Source du catalogage
agence bibliographique nationale
d autre
Guide 17 (1232) n notice complète

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

Zones variables

010 \$ano de contrôle de la LC
016 \$ano de contrôle de l'agence
bibliographique nationale
1er indicateur # BAC
7 BnF ; suivi à la fin de la sous-zone \$2bnf
040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

Index de recherche : NO16

Attention, BAnQ n'a pas de numéro de contrôle

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

2^e indicateur # Non défini

Attention, les autorités de familles doivent faire l'objet d'une demande de création auprès du RVM (ex. 100 3# \$aLessard (Famille))

Sous-zones

- \$a nom de personne
- \$c titres et autres qualificatifs associés au nom
- \$d dates associées au nom
- \$q forme complète du nom

100 1# \$aTremblay, Georges E.\$q(Edmond),\$d1878-1939

100 1# \$aGagné, Jean,\$cgéographe

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

400 Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Inscrire en renvoi, les autres formes du nom (initiales, nom complet, forme permutée, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que pour la zone 100

500 Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

Inscrire en renvoi les pseudonymes de l'auteur

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que pour la zone 100

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

667 Note générale non destinée au public

Dans le cas d'un nom indifférencié, inscrire la note suivante dans l'autorité existante

667 \$aCas possible d'homonymie avec l'auteur de : ...

Attention, ne pas créer une 2^{ème} notice avec le même nom s'il n'y a aucune distinction

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données

Mentionne la source utilisée pour la création de la notice d'autorité

1^{ière} 670 : citation de l'ouvrage en main

Si l'autorité représente l'entrée principale de l'ouvrage

100 1# \$aTremblay,Michel,\$d1942-

670 ## \$aSon : Les belles-sœurs, 1968.

Si l'autorité représente un auteur secondaire de l'ouvrage dont l'entrée principale est à un autre auteur

100 1# \$aLapierre, Dominique,\$d1931-

670 ## \$aCollins, L. Le cinquième cavalier, 1960.

Si l'autorité représente un auteur secondaire de l'ouvrage dont l'entrée principale est au titre

100 1# \$aGuérin, Michel

670 ## \$aEnvironnement et santé publique, 2003.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données (suite)

2^{ième} 670 : données provenant d'un fichier source d'une agence bibliographique nationale (dérivé)

De la BAnQ : 670 ## \$alris.

De la BAC : 670 ## \$aAmicus.

De la LC : 670 ## \$aLCA Internet.

De la BnF : 670 ## \$aBnF autorités.

Si des modifications sont apportées à la zone 100 des données d'un fichier source (traduction, ajouts, etc.), la mention **D'après** sera ajoutée

670 ## \$aD'après : Iris.

670 ## \$aD'après : Amicus.

670 ## \$aD'après : LCA Internet.

670 ## \$aD'après : BnF autorités.

Ne rien inscrire si :

- Une autre source est utilisée (catalogue d'université, CatExpress, VIAF, etc.)
- Si aucune source n'est trouvé

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données (suite)

3^{ième} 670 : informations trouvées dans Internet, obtenues par téléphone ou par courriel.

670 ## \$aSite Web de l'auteur.

670 ## \$aSite Internet de l'organisme.

670 ## \$aAppel à l'auteur le 8 oct. 2008.

670 ## \$aCourriel à l'organisme le 8 oct. 2008.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

100 – Nom de personne (suite)

678 Données biographiques ou historiques

678 0# \$aNé à Montréal le 23 juillet 1942.

678 0# \$aEnseignant au Cégep de Limoilou de 1978 à 1986.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité

Index de recherche : AUA

Zones fixes								
008/33 (1206)	<input type="text" value="a"/>	...	008/28 (1210)	<input type="text" value="s"/>	...	008/09 (1212)	<input type="text" value="a"/>	...
008/39 (1219)	<input type="text"/>	...	GUIDE 17 (1232)	<input type="text" value="n"/>	...			

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQL\$bfre
Nom collect	110 2	\$aBibliothèque nationale du Québec
F. rejetée	410 2	\$aBNQ
F. rejetée	410 2	\$aB.N.Q.
F. rejetée	410 2	\$aQuebec National Library
F. rejetée	410 1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère des affaires culturelles.\$bBibliothèque nationale
F. rejetée	410 1	\$aQuébec (Province).\$bDept. of Cultural Affairs.\$bNational Library
F. rejetée	410 1	\$aQuébec (Province).\$bBibliothèque nationale
F. rejetée	410 1	\$aQuébec (Province).\$bNational Library
F. rejetée	410 1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de la culture.\$bBibliothèque nationale du Québec
Voir aussi	510 2	\$aBibliothèque paroissiale de Notre-Dame
Voir aussi	510 2	\$aBibliothèque Saint-Sulpice
Voir aussi	510 2	\$aGrande bibliothèque du Québec
Voir aussi	510 2	\$aBibliothèque et Archives nationales du Québec
Renvoi hist	665	\$aFondée en 1844, la Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame est devenue la Bibliothèque Saint-Sulpice en 1915, puis en 1967, la Bibliothèque nationale du Québec. Puis en mars 2002, elle fusionne avec la Grande bibliothèque du Québec pour former une nouvelle institution portant le nom de Bibliothèque nationale du Québec. Le 31 janv. 2006, la Bibliothèque nationale du Québec et les Archives nationales du Québec fusionnent pour former Bibliothèque et Archives nationales Québec.\$aLes publications de cet organisme sont mises en vedette au nom en usage au moment de leur parution.
Source	670	\$aSigles en usage au Québec 2e éd. p. 24.
Source	670	\$aSon : Bibliothèque nationale Québec, 2002.
INITIALES		\$acn\$dQL\$e20060517
INITIALES		\$aJD\$dQAC\$e20021204

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité

Zones fixes

008/33 (1206)

a complètement établi

Index de recherche : VERI

008/28 (1210)

Type d'organisme gouvernemental

n'est pas un organisme gouv.

f fédéral/national (ex. : Canada, France)

i international (ex. : ONU)

l local (ex. : Ville de Québec, Chicago)

s état, province, territoire (ex. : Québec (Province), Illinois)

008/09 (1212)

a vedette établie

Index de recherche : ARV

008/39 (1219)

Source du catalogage

agence bibliographique nationale

d autre

Guide 17 (1232)

n notice complète

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité (suite)

Zones variables

010 No de contrôle de la LC

016 No de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1^{er} indicateur

BAC

7 BnF ; suivi à la fin de la sous-zone \$2bnf

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

Index de recherche : NO16

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Nom inversé (utilisé pour les renvois 410)
- 1 Nom de lieu (M/O, adm. publ.)
- 2 Nom en ordre direct

2^e indicateur

- # Non défini

Sous-zones

- \$a nom de collectivité ou de lieu (privilégier la forme française)
- \$b collectivité subordonnée
- \$c lieu de réunion
- \$d dates associées
- \$n no de la partie/section/réunion

110 1# \$aCanada.\$bBureau d'adoptions

110 2# \$aParti libéral du Québec.\$bCongrès\$n(30e :\$d2008 :\$cQuébec, Québec)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité (suite)

410 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Inscrire en renvoi les autres formes du nom de la collectivité (forme en d'autre langue, acronymes, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 110.

510 - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

Inscrire en renvoi les changements de noms de la collectivité.

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que la zone 110.

Attention, nécessite une justification en 665 ou 678.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité (suite)

665 - Renvoi historique

Information sur les liaisons existantes pouvant être précisées à l'aide de renvois produits dans une ou des zones 510 (Voir aussi)

Cette zone se termine toujours avec la phrase :

\$aLes publications de cet organisme sont mises en vedette au nom en usage au moment de leur parution.

Nom collect	110	2	\$aBibliothèque nationale du Québec
F. rejetée	410	2	\$aBNQ
F. rejetée	410	2	\$aB.N.Q.
F. rejetée	410	2	\$aQuebec National Library
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère des affaires culturelles.\$bBibliothèque nationale
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bDept. of Cultural Affairs.\$bNational Library
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bBibliothèque nationale
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bNational Library
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de la culture.\$bBibliothèque nationale du Québec
Voir aussi	510	2	\$aBibliothèque paroissiale de Notre-Dame
Voir aussi	510	2	\$aBibliothèque Saint-Sulpice
Voir aussi	510	2	\$aGrande bibliothèque du Québec
Voir aussi	510	2	\$aBibliothèque et Archives nationales du Québec
Renvoi hist	665		\$aFondée en 1844, la Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame est devenue la Bibliothèque Saint-Sulpice en 1915, puis en 1967, la Bibliothèque nationale du Québec. Puis en mars 2002, elle fusionne avec la Grande bibliothèque du Québec pour former une nouvelle institution portant le nom de Bibliothèque nationale du Québec. Le 31 janv. 2006, la Bibliothèque nationale du Québec et les Archives nationales du Québec fusionnent pour former Bibliothèque et Archives nationales Québec.\$aLes publications de cet organisme sont mises en vedette au nom en usage au moment de leur parution.
Source	670		\$aSigles en usage au Québec 2e ed. p. 24.
Source	670		\$aSon : Bibliothèque nationale Québec, 2002.
INITIALES			\$acn\$dQL\$e20060517
INITIALES			\$aJD\$dQAC\$e20021204

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

110 – Nom de collectivité (suite)

670 Source des données

Information sur la source utilisée pour la création de l'autorité.
(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

678 Données biographiques ou historiques

Permet d'apporter des précisions au sujet de la collectivité.

110 2# \$aÉcole Amik-wiche

678 ## \$aÉcole secondaire algonquine située sur la réserve indienne de
Lac-Simon, Québec.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

111 – Nom de réunion

Index de recherche : AUA

Zones fixes		
008/33 (1206)	<input type="text" value="a"/>	...
008/09 (1212)	<input type="text" value="a"/>	...
008/39 (1219)	<input type="text" value="d"/>	...
GUIDE 17 (1232)	<input type="text" value="n"/>	...

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQL\$bfre
Nom réunion	111	2 \$aCongrès mondial des bibliothèques et de l'information\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aFédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.\$bConférence\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aInternational Federation of Library Associations and Institutions.\$bGeneral Conference\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aInternational Federation of Library Associations and Institutions.\$bConference\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aFédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.\$bCongrès et assemblée générale\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aInternational Federation of Library Associations and Institutions.\$bGeneral Conference and Council\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	410	2 \$aFédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.\$bConférence générale\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aIFLA Conference\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aConférence de l'IFLA\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aIFLA.\$bGeneral Conference\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aConférence générale de l'IFLA\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aCongrès mondial des bibliothèques et de l'information\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aWorld Library and Information Congress\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aCongrès et assemblée générale de l'IFLA\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
F. rejetée	411	2 \$aIFLA General Conference and Council\$(73e :\$d2007 :\$cDurban, Afrique du Sud)
Renvoi hist	665	\$aEn 2003? l'ancien congrès et Assemblée générale de l'IFLA devient le Congrès mondial des bibliothèques et de l'information.
Source	670	\$aSite Web de l'IFLA.
Source	670	\$aSon : World Library and Information Congress (73e : 2007 : Durban, Afrique du Sud). World Library and Information Congress, 73rd IFLA General Conference and Council : libraries for the future : progress and development of South African libraries ..., [2007].
INITIALES		\$ajgd\$co\$dQL\$e20110308

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

111 – Nom de réunion

Zones fixes

008/33 (1206) a complètement établi

Index de recherche : VERI

008/09 (1212) a vedette établie

Index de recherche : ARV

008/39 (1219) Source du catalogage

agence bibliographique nationale

d autre

Guide 17 (1232) n notice complète

Zones variables

010 \$ano de contrôle de la LC

016 \$ano de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1^{er} indicateur

BAC

Index de recherche : NO16

7 BnF ; suivi à la fin de la sous-zone \$2bnf

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

111 – Nom de réunion (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Nom inversé (utilisé pour les renvoi 411)
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

2^e indicateur

- # Non défini

Sous-zones

- \$a nom de réunion ou de lieu (privilégier la forme française)
- \$c lieu de réunion
- \$d date de réunion
- \$n no de la partie/section/réunion
- \$q nom de réunion suivant le lieu

111 \$aColloque des écrivains\$n(29e :\$d2011 :\$cMontréal, Québec)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

111 – Nom de réunion (suite)

411 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Inscrire en renvoi les autres formes du nom de la réunion (forme en d'autre langue, acronymes, forme permutée, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 111.

511 - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

Inscrire en renvoi les changements de noms de la réunion (changement de nom d'un organisme gouvernemental, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que la zone 111.

Attention, nécessite une justification en 665 ou 678.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

111 – Nom de réunion (suite)

665 - Renvoi historique

(voir la zone 665 sous 110 - Nom de collectivité)

670 – Source des données

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

678 – Données biographiques ou historiques

(voir la zone 678 sous 110 - Nom de collectivité)

678 \$aConférence tenue du 6 au 10 juillet 2014.

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection

Index de recherche : TIA

Description		Ind.	Zones variables
No BAC/BNF	016	7	\$aFRBNF43677245\$b2bnf
ISSN	022		\$a22694161
Source cat	040		\$aQQMC\$bfre
Titre unif	130	0	\$a1001 et +
F. rejetée	430	0	\$aCollection 1001 et +
F. rejetée	430	0	\$aMille et un et plus
F. rejetée	430	0	\$aCollection Mille et un et plus
Lieu/éditeur	643		\$aToulouse\$bÈrès
Source	670		\$aLes enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent , c2013.
Source	670		\$aBnF autorités.
INITIALES			\$aLP\$bMLA\$cds\$dQMC\$e20140114

Zones fixes					
008/33 (1206)	a	...	008/09 (1212)	a	...
008/39 (1219)		...	008/12 (1235)	a	...
GUIDE 17 (1232)	n	...	008/13 (1236)	b	...

Voir le document intitulé : [Format MARC21 : recueil de notes supplémentaires pour les solutions aux similitudes homonymiques](#)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection

Zones fixes

- 008/33 (1206) a complètement établi
- 008/09 (1212) a vedette établie
- 008/39 (1219) Source du catalogage
agence bibliographique nationale
d autre
- Guide 17 (1232) n notice complète
- 008/12 (1235) Type de collection
a collection monographique
b document en plusieurs parties
- 008-13 (1236) Collection numérotée ou non
a numérotée
b non numérotée
c numérotation variable
n sans objet

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

Zones variables

010 \$a no de contrôle de la LC

016 \$a no de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1er indicateur

BAC

Index de recherche : NO16

7 BnF ; suivi à la fin de la sous-zone \$2bnf

022 ISSN de la collection (omettre les tirets)

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

090 Cote locale de la collection (facultatif)

090 0# \$aE5C65 R361 no\$5QMC

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

1^{er} indicateur

Non défini

2^e indicateur

0 Laisser le 2^{ième} indicateur à zéro

Attention, les autorités de collections doivent être créées sans les articles initiaux.

Sous-zones

\$a collection

\$n no de la partie/section du document

\$p nom de la partie/section du document (sous-collection)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

430 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Inscrire en renvoi les autres formes de la collection (avec ou sans le terme Collection, forme abrégée, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 130

530 - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

Inscrire en renvoi les changements de noms de la collection (changement de nom d'éditeur, etc.)

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 130

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

642 - Exemple de numérotation de collection (facultatif)

Sous-zones

\$a exemple de numérotation

\$d volume/date auxquels s'applique l'exemple

\$5 localisation créant cette zone

642 \$aN0 16\$d(Juin 2006)\$5MQDP

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

643 - Lieu et éditeur de la collection

Cette zone indique le lieu de publication et le nom de l'éditeur de la collection mentionnés à la zone 260 de la notice bibliographique.

Sous-zones

\$a lieu

\$b éditeur

Attention, il faut omettre le deux-points (:) avant le \$b et le \$c

260 \$aParis :\$bPresses universitaires de France,\$c2009.

643 \$aParis\$bPresses universitaires de France

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Collection (suite)

665 - Renvoi historique

Information sur les liaisons existantes qui peuvent être précisées à l'aide de renvois produits dans une ou des zones 530 (ex. changement de maison d'édition, etc.)

Cette zone se termine toujours avec la phrase :

\$aLes publications de cet organisme sont mises en vedette au nom en usage au moment de leur parution.

670 - Source des données

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : autorités

130 – Titre uniforme

Sert également à la création des autorités de titres uniformes de site Web, de logiciel, de base de données, d'émission de télévision, de titre de périodiques, etc.

Voir le document intitulé : [Format MARC21 : recueil de notes supplémentaires](#) note supplémentaire 130 pour plus de précisions

Antidote (Logiciel) (AU130)

Zones fixes

008/33 (1206) ... 008/09 (1212) ... 008/39 (1219) ...

GUIDE 17 (1232) ...

Description	Ind.	Zones variables
Source cat 040		\$aQQL\$bfre
Titre unif 130	0	\$aAntidote (Logiciel)
Source 670		\$aMireault, M.-H. L'apport des correcticiels pour la correction de textes d'élèves du secondaire, [2011].
INITIALES		\$ajgd\$co\$dQL\$e20120410

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : directives

Éditions multiples

Les éditions multiples sont de nouvelles éditions d'un titre publié sur une base plus ou moins régulière, et qui ne sont pas considérées comme des périodiques

Le RIBG a fait le choix de traiter les documents publiés en éditions multiples (aux 5 ans et moins) comme des ressources continues

Objectifs

- Faciliter la recherche pour les usagers en limitant le nombre de résultats obtenus. Sur une même notice, ceux-ci auront une vue d'ensemble des exemplaires conservés par chaque bibliothèque du RIBG
- Faciliter et simplifier le travail du personnel de la référence lors de la consultation du catalogue
- Faciliter le travail des catalogueurs, puisqu'une fois la notice traitée en ressource continue, il suffit d'ajouter les exemplaires des nouvelles éditions et de modifier et/ou ajouter certaines zones
- Diminuer la lourdeur du catalogue en ne créant qu'une seule notice en ressource continue plutôt que plusieurs notices monographiques

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : directives

Éditions multiples

Description		Ind.	Zones variables
Source cat	040		\$aQMSQR\$bfre
Cote LC	050	4	\$aHF5549*
Cote BAC	055	4	\$a658.3
Cote locale	090	1	\$aHF 5549 R454\$bMSQR\$d2013
Cote locale	090	1	\$a658 .3 R454\$bQOLF\$d2009
Cote locale	090	1	\$aHF 5549.5 D598 R382\$bQMC\$d2013
Cote locale	090	1	\$a658.3 R382\$bMOCQ
Cote locale	090	1	\$a658.3 R382\$bQL\$d2013
Cote locale	090	1	\$aHF 5549 R382\$bQAC\$d2009
Cote locale	090	1	\$a658.3 R382\$bMSU\$d2004, 2013
Cote locale	090	1	\$a658.3 R382\$bMQDP\$d1998
Titre	245	0 0	\$aRelever les défis de la gestion des ressources humaines. --
Publication	260		\$aMontréal :\$bGaëtan Morin,\$c1998-
Desc maté	300		\$av. :\$bill. en coul. --
Pér courante	310		\$alrrégulier.
Dates publ	362	0	\$a1re éd. (1998)-. --
Note gén	500		\$aRédigé par : Sylvie St-Onge ... [et al.].
Note gén	500		\$aL'éditeur varie : 2009- , Gaëtan Morin éditeur/Chenelière Éducation.
Bibliogr	504		\$aBibliogr.
VM sujet	650	6	\$aPersonnel\$xDirection\$vPériodiques
VM sujet	650	6	\$aChangement organisationnel\$vPériodiques
VM sujet	650	6	\$aRessources humaines\$vPériodiques
VM sujet	650	6	\$aMain-d'œuvre\$xPlanification\$vPériodiques
VM sujet	650	6	\$aRendement au travail\$vPériodiques

2. Zones MARC 21 : règles RIBG : directives

Simplification

La directive de simplification porte principalement sur les changements apportés aux règles de catalogage RCAA2 et aux formats MARC 21

Les notices traitées avant 2006 seront laissées telles quelles

Pour plus d'information consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG](#), la section *Simplification*.